



# ... // LE LIEN

Bulletin de la **Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture**

Trimestriel 1 € - Septembre 2016 - supplément au N° 188

[www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)

## Documents préparatoires au 12<sup>e</sup> congrès fédéral



Ville de  
**DOURDAN**

**12<sup>e</sup> Congrès**

**5-9 décembre 2016**

# SOMMAIRE

## P.3 / EDITORIAL

par Hervé Basire

## P.4 / Rapport d'activité

## RESOLUTION

### P.16 / Partie 1

Situation générale

### P.23 / Partie 2

La réponse syndicale

### P.28 / Partie 3

L'outil syndical

### p.35/ Fiche type amendements

### P.36/ Modification des Statuts

### p.38/ Fiche mise à disposition candidature CEF/ CFC

## le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directeur de publication

**Hervé Basire**

n° CPPAP 0320 S 05498

Trimestriel 1 €

FERC - CGT Case 544

93515 Montreuil Cedex

Imprimerie Rivet Presse Édition

## Un congrès, pour qui, pour quoi ?

Un congrès est un temps fort de la vie démocratique de nos organisations pour décider de la future orientation de la Fédération et construire ensemble les nouvelles conquêtes sociales avec toute la CGT. Pour que chaque syndiqué-e soit acteur et actrice de cette démarche, le congrès doit se préparer le plus largement possible en amont dans les syndicats qui mandateront des délégué-es pour porter leurs débats et décisions.

Le 12e congrès fédéral se tiendra à Dourdan (91) du 5 au 9 décembre 2016. Ce numéro spécial du Lien présente les documents (rapport d'activité, orientation, modifications statutaires) qui y seront débattus.

### Je participe au congrès ?

Les statuts de la fédération prévoient la participation des délégué-es mandatés par les syndicats et l'Union Fédérale des Retraités (UFR). Ces délégué-es ont une voix délibérative et sont répartis entre les organisations fédérées proportionnellement au nombre de FNI et de cotisations payés à la fédération de 2013 à 2015.

De même ils prévoient la participation des membres de la commission exécutive (direction sortante), des membres de la commission financière de contrôle, des représentant-es des collectifs locaux. Ceux-ci et celles-ci n'ont qu'une voix consultative.

### Je suis délégué-e délibératif-ve ?

Pour être délégué-e avec voix délibérative, il faut être à jour de ses cotisations et être mandaté par son syndicat. La/le délégué-e est en effet porteur des débats, des opinions des syndiqué-es qui l'ont mandaté. Il/elle prend position sur toutes les questions à l'ordre du jour du congrès.

Cela implique que chaque direction syndicale prenne des dispositions pour associer toutes et tous les syndiqué-es à la préparation du congrès.

### Je peux être candidat-e à la direction fédérale ?

Ce sont les syndicats, les organisations fédérées, l'UFR qui peuvent mettre à disposition des candidat-es à la commission exécutive et à la commission financière de contrôle.

Celles-ci doivent parvenir à la Fédération **avant le dimanche 20 novembre 2016.**

### J'amende quoi ?

Je vote sur l'ensemble des textes proposés.

Le rapport d'activité n'est pas amendable. En revanche la résolution d'orientation et les modifications statutaires le sont (attention : seulement les modifications des articles proposés et non l'ensemble des statuts, ni les 3 propositions d'amendements généraux).

Les amendements sont adoptés par les syndicats, unions nationales ou fédérales qui les transmettent à la fédération.

Pour permettre aux membres de la « commission des amendements » qui sera élue le premier jour du congrès de travailler dans de bonnes conditions, il est impératif que tous les amendements parviennent à la fédération **avant le vendredi 25 novembre** à midi à l'adresse [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr).

**Les syndicats, unions nationales ou fédérales porteront impérativement leurs amendements sur le fichier type (voir page 35) envoyé ultérieurement par mail aux organisations fédérées.**



## Un congrès pour construire et pour gagner

EDITORIAL

La période qui s'achève a été particulièrement difficile pour le monde du travail. Après des années de libéralisme sous la houlette d'une droite décomplexée, les espoirs mis par une majorité de salarié-es et retraité-es de nos champs dans le changement politique de 2012 ont été vite déçus.

De mesures d'austérité en Pacte dit de « responsabilité », de contre-réformes en demi-mesures, chacun de nos champs professionnels a été concerné par une politique 100% alignée sur les exigences du MEDEF.

Les libertés syndicales et politiques elles-mêmes sont remises en cause. L'Education, la Recherche et la Culture n'ont pas échappé aux logiques libérales : c'est la porte ouverte aux firmes marchandes et commerciales animées par des logiques de profit.

Notre syndicalisme a aussi été secoué par des crises internes difficiles à surmonter d'autant qu'elles se déroulaient en même temps que des élections professionnelles dans lesquelles était impliquée la majorité de nos militant-es.

Notre fédération, par son attitude responsable, se félicite d'avoir apporté sa contribution à la réussite du congrès confédéral et aux dynamiques revendicatives fortes de ces derniers mois.

Dans ce contexte, riche de ces expériences, nous préparons le 12<sup>e</sup> congrès fédéral. Nous aurons à débattre du rapport d'activité présenté par la direction fédérale, de nos orientations dans un texte présenté en trois parties.

Ces réflexions ne seront pas déconnectées des luttes qui sont programmées dès la rentrée au niveau professionnel ou interprofessionnel. Nous restons à l'offensive pour résister, pour proposer et revendiquer, pour rassembler et pour gagner.

Nous avons à améliorer notre qualité de vie syndicale et toute notre réflexion sur « l'outil » n'a de sens que si nous répondons mieux aux attentes des syndiqué-es et des salarié-es dans leur ensemble.

La construction d'un syndicalisme interprofessionnel de lutte, de masse et de classe dans l'Education, la recherche et la Culture est plus que jamais indispensable pour gagner sur nos revendications, pour ouvrir une perspective de transformation sociale.

Le 12<sup>e</sup> congrès doit être l'occasion de croiser les réflexions des syndiqué-es de tous nos secteurs, du public comme du privé, de les rassembler dans une dynamique de luttes efficaces et victorieuses.

**Hervé BASIRE, Secrétaire général**

## Rapport d'activité

### Un changement qui n'est pas venu !

*« Ces trois dernières années ont été placées sous le signe de l'austérité, celle-ci trouve ses racines dans l'affirmation de l'idéologie libérale qui favorise le moins d'État et la spéculation financière au détriment de l'investissement productif. Les États européens se sont inscrits dans le pacte Euro-Plus ».*

Cette citation décrivant dans le rapport d'actualité l'appréciation que nous portons sur la politique des gouvernements de droite avant 2012 s'applique à la lettre à la politique gouvernementale des trois années suivantes. Un peu plus d'un an après la victoire de François Hollande aux élections présidentielles de mai 2012 nous considérons déjà que la politique mise œuvre par la nouvelle majorité « n'avait pas marqué de rupture avec cette orientation libérale celui-ci inscrit son action dans le « traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance » (TSCG), un traité imposé aux Français et que François Hollande n'a pas renégocié comme il s'y était engagé au cours de sa campagne ».

Nous constatons que le gouvernement avait fondé sa politique économique sur la baisse du prétendu coût du travail et de nouveaux cadeaux au patronat (20 milliards de crédit impôt).

Contrairement aux déclarations fracassantes de campagne, la « Finance » asservit toujours les politiques de l'État et de l'Europe. Les salariés, les privés d'emploi, les retraités et la grande majorité des jeunes de ce pays en paient le prix fort.

### Quelques éléments de la situation économique et sociale

### en France, en Europe et dans le monde depuis notre 11<sup>e</sup> congrès.

Le gouvernement dès janvier 2014 décide avec le pacte de responsabilité, de répondre favorablement aux exigences que présente Gattaz au nom du MEDEF. Ce nouveau tournant rompt radicalement avec les engagements et discours de la campagne électorale. C'est une coupe sombre de 50 milliards d'euros des dépenses publiques entre 2015 et 2017 et un nouveau cadeau de 30 milliards d'euros d'exonérations sociales pour les entreprises.

Ces décisions se sont accompagnées durant les années 2015 et 2016 d'un cortège de mesures antisociales comme le blocage des salaires, une nouvelle réforme des retraites, la baisse de la protection sociale (santé, chômage, retraites du privé) et l'augmentation des prélèvements pour les salariés et les retraités, l'austérité pour les services publics, les mesures antisociales (ANI et loi Macron 1 et 2...).

Loin de faire reculer le chômage ces mesures ont abouti à la destruction d'emplois publics et privés.

### Le chômage en hausse, les profits aussi.

La France ne déroge pas à cette situation avec un taux de chômage de 10,3% fin 2015 (source INSEE, norme BIT) et compte dorénavant 5 454 100 demandeurs d'emplois (catégories A, B, C) (source DARES) contre 5 295 000 demandeurs en janvier 2013. Près de 800 000 jeunes de moins de 25 ans sont dans cette situation (plus de 20%).

La pauvreté reste à un niveau élevé indigne d'un pays développé, 6<sup>e</sup> puissance économique du monde

(source FMI) : 13% des français sont en situation de pauvreté (source INSEE). Pendant ce temps les profits explosent comme nous l'avons dénoncé au travers de la campagne sur le coût du capital à laquelle nous avons consacré une CEF en juin 2014, en présence de Nasser Mansouri-Guiliani de l'espace économique confédéral.

La France est au deuxième rang mondial pour le nombre de millionnaires qui atteint 2,4 millions d'individus alors que 50% des plus pauvres ne possèdent que 7% du patrimoine.

L'existence de classes sociales aux intérêts antagonistes structure notre analyse et notre orientation. C'est ce constat qui doit permettre de désigner les responsables de la crise sociale que traverse notre pays, de rassembler celles et ceux qui sont victimes de ces choix politiques.

### En Europe et dans le monde

Cette situation concerne de nombreux pays européens subissant à des degrés divers les décisions de la trop célèbre Troïka (UE, FMI, BCE) utilisant les campagnes savamment orchestrées des « analystes financiers » des agences de notations.

Avec près de 17 millions de personnes au chômage, le taux de chômage dans la zone euro a atteint 10,5% en novembre 2015 (Eurostat janvier 2016) en léger recul depuis 2013 mais avec des différences importantes selon les pays (Allemagne 4,5% et Grèce près de 25%) avec surtout une augmentation des « petits boulots », de la précarité. La paupérisation grandit au rythme des inégalités qui se creusent.

Au niveau mondial retenons que 62 personnes dans le monde dé-

tiennent une fortune nette de 1665 milliards d'euros, en augmentation de 50% ces quatre dernières années : autant que 3,5 milliards d'êtres humains soit la moitié de la population mondiale. Le patrimoine cumulé des 1% les plus riches dépasse celui des 99% du reste de la population. C'est le résultat d'un ordre économique et social basé sur l'exploitation capitaliste.

Ces tragiques inégalités se construisent sur un système de domination violent entraînant guerres et manipulation des opinions mondiales parfois sous couvert de la défense des droits de l'Homme. Les mouvements identitaires qui s'expriment par les fondamentalismes religieux ou des mouvements hyper-nationalistes (« jihadisme », Occident blanc et catholique, créationnisme et dans certains cas l'extrémisme sioniste, ...) sont tous des formes d'extrême droite en progrès dans de nombreux pays. Ils sont les sous-produits de ce système et sont savamment entretenus.

La crise migratoire, conséquence des conflits les plus récents (Irak, Syrie, Libye), prolonge les exodes économiques massifs Sud Nord et Est Ouest. L'Etat français s'illustre par des choix totalement contraires aux droits de l'Homme et aux valeurs de solidarité internationalistes de notre peuple en étant fer de lance de certaines guerres.

Face à la résistance populaire organisée contre le FMI ou l'OMC, les gouvernants et les puissances économiques et financières ont changé de stratégie. Ils multiplient les accords bilatéraux comme le TAFTA (UE-USA) en donnant aux grands acteurs économiques un droit supérieur aux droits des peuples encaissant toute possibilité de changement de société.

Nos champs professionnels de la Culture, l'Education et la Recherche

sont directement menacés. Les traités pourraient venir accentuer un mouvement déjà présent comme nous en avons témoigné à plusieurs reprises dans notre revue fédérale.

L'austérité dans nos champs, les réformes structurelles affaiblissent nos outils publics d'Education, de Recherche et de Culture

## Education

Les annonces fracassantes de création de postes dans l'Education ne se sont pas concrétisées. Les 60000 emplois annoncés pour compenser les 80000 postes supprimés par les gouvernements précédents ne suffisent pas et n'ont pas permis de procéder à une réelle refondation de l'Ecole. C'est même un solde négatif dans le secondaire, si on tient compte de la hausse démographique, et une hausse dans le premier degré loin de compenser le retard de la France qui se situe au 15<sup>e</sup> rang des pays de l'OCDE pour son investissement dans ce secteur (source OCDE). Le total de création d'emplois d'enseignants n'est que de 11 819.

La scolarisation des 15-19 ans en France a baissé de 5 points depuis 30 ans alors qu'elle a augmenté de plus de 9% dans les pays de l'OCDE.

Bien que les salaires des diplômés aient baissé, on connaît l'impact positif de la formation sur l'insertion dans l'emploi : seuls 33,5 % des 16-24 ans sans diplôme ont un emploi. La forte augmentation du taux de chômage des jeunes concerne d'abord ceux qui sont sans qualification.

La marchandisation gangrène la formation continue des salariés, les outils publics comme l'AFPA sont menacés.

Les décisions du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports toujours rattaché au ministère des affaires sociales, confirment le désengagement politique et finan-

cier de l'Etat : les associations sont exsangues, les établissements sont fragilisés quand ils ne disparaissent pas comme l'INJEP.

## Enseignement supérieur et Recherche

Les disparités entre les régions s'accroissent pour l'accès à l'enseignement supérieur : il varie de moins de 20% dans certains DOM à plus de 50% en région parisienne, renforcé par les processus de sélection et la marchandisation qui gangrènent de nombreux secteurs.

Les budgets déjà contraints des deux années passées n'ont été exécutés que partiellement au dire même du Secrétaire d'Etat. Non content de plonger les établissements dans des situations financières inextricables avec l'autonomie (Loi LRU Pécresse/Fioraso), le ministère a effectué des prélèvements sur les fonds propres du CNOUS, des Universités et des organismes de recherche. La mise en concurrence, la logique des appels à projet minent les coopérations et le développement de la recherche pourtant essentiels pour le redressement économique et social du pays.

En 2016 l'augmentation toute relative du budget est inférieure au coût de l'augmentation des effectifs étudiants. Les fonds des contrats de plan Etat Régions s'effondrent. La mise en place des comUE, contre l'avis des salariés, menace les emplois et toute idée de politique nationale cohérente.

De plus l'insuffisance des budgets des établissements de l'ESR oblitérent de nombreuses thématiques de recherche et ont des conséquences néfastes sur les conditions de travail, la précarité et les rémunérations des personnels de l'ESR.

## Culture

Le ministère n'échappe pas à la cure d'austérité, aux politiques de res-



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

06

Supplément au Lien N° 188 - sept 2016

structuration et de territorialisation qui menacent les DRAC et de nombreuses institutions confirmant le recul de l'Etat dans ce domaine.

Les lois de finance et loi de programmation indiquent une baisse des crédits notamment pour l'audiovisuel. Ces baisses font suite à une chute de 7% du budget sur les deux années précédentes et à 2000 suppressions d'emplois depuis 2007.

## Une Fédération engagée dans l'action Interprofessionnelle

Tout au long de ces trois années la FERC s'est engagée résolument pour construire une réponse syndicale dans une dynamique confédérale.

La FERC par ses interventions régulières au CCN, par la diffusion des informations confédérales, par la mise en place d'outils de mobilisations (tracts, journal, Info Lutte, ...), s'est impliquée en plaidant en permanence pour faire converger les luttes, pour lier actions professionnelles et interprofessionnelles.

Ces dernières, témoins d'une volonté de résistance constante, ont eu des réussites variées mais n'ont pu s'inscrire dans une dynamique satisfaisante avec des appels parfois pas assez visibles ou qui ont reçu trop peu d'écho.

Dès notre première commission exécutive en janvier 2014 nous appelions à l'action du 6 février proposée par la confédération. Le collectif Organisation des manifestations se renforçait, constatant le besoin impérieux de renforcer le secteur « Organisation » de la Fédération.

Toutefois nous étions loin de répondre à notre ambition, de pouvoir mettre en place des assemblées de militants, capables de faire prendre des décisions par les salariés eux-mêmes. Cette difficulté récurrente a été un handicap majeur pour ancrer dans le temps ces mobilisations.

Plusieurs journées d'action contre le pacte dit de « responsabilité », contre l'austérité, pour une autre répartition des richesses, les salaires, la protection sociale et les services publics ont eu lieu successivement. Le 18 mars 2014 nous avons porté avec d'autres au CCN la nécessité de confédéraliser la journée de défense de la protection sociale. Cette journée s'est préparée avec un « 4 pages » de la FERC sur le thème du salaire socialisé. La déclinaison interfédérale de l'appel s'est faite sans participation de la FSU mais en présence de la FAEN, configuration que nous retrouverons en permanence dans les mobilisations interprofessionnelles.

Le 4 avril une initiative dans le cadre des actions de la CES reçoit peu d'écho parmi les militants de la fédération. Le rassemblement est toutefois une réussite avec plus de 50 000 manifestants de 21 pays réunis pour demander « *un plan d'investissement pour une croissance durable et des emplois de qualité* ».

Présents le 1er mai, nous l'étions aussi le 15 mai lors d'une grève fonction publique pour les salaires et l'emploi relativement forte. La journée du 26 juin interprofessionnelle est par contre un échec attendu compte tenu du calendrier.

La FERC s'était prononcée contre la participation à la conférence sociale et s'est réjouie de la décision confédérale d'en sortir dès que nous n'avions aucune garantie que s'ouvriraient de véritables négociations.

Nous étions présents aux assemblées de rentrée mais le rendez-vous interprofessionnel du 16 octobre comme les actions dans la fonction publique de décembre ne permettent pas de relancer le processus de mobilisation.

La crise interne de la CGT, la période des élections fonction publique, les attentats de janvier ne créent pas

les conditions de relance d'un plan d'action efficace. Après une première journée d'action le 18 février 2015, le 9 avril marque la relance du processus de mobilisation en intégrant les nouvelles problématiques de la première loi « Macron ».

La manifestation nationale dans laquelle la FERC s'investit avec une présence forte de nombreux syndicats est plutôt réussie. Les suites interprofessionnelles n'ont pas été à la hauteur des attentes de nombreux militants même si cette période a été marquée par le développement d'actions sur le champ professionnel.

La rentrée scolaire 2015 est marquée par de nouvelles actions, le 23 septembre pour les libertés syndicales, le 8 octobre contre la loi Macron et le 2 décembre avec les salariés d'Air France notamment. La consultation confédérale sur l'action n'est pas prise en compte. Les attentats de novembre, accompagnés de la mise en place de l'état d'urgence, interfèrent aussi sur le calendrier d'action contre la Loi Macron en préparation et la casse du code du travail. Le cycle d'actions débuté le 9 mars 2016 pour le retrait de la loi travail permet d'engager la CGT dans une dynamique nouvelle élargie aux organisations de jeunesse. Les manifestations, notamment le 31 mars et le 28 avril, mobilisent nos militants tout en restant en nombre de grévistes en deçà de ce qui serait nécessaire pour permettre des reconductions proposées par nos appels fédéraux (préavis du 9 mars au 15 mai) et par l'appel du congrès confédéral.

Malgré les provocations, les violences y compris policières, un verrouillage médiatique quasi absolu, le mouvement s'est poursuivi à un rythme soutenu alternant journées interprofessionnelles et mouvements professionnels reconductibles comme dans les transports, la chimie, l'énergie...

Après la mobilisation massive du 14 juin et une opinion publique toujours très majoritairement hostile, le gouvernement continue le passage en force à coup de «49.3». L'inter-syndicale appelle à la poursuite de l'action et prévoit de nouveaux rendez-vous à la rentrée.

La FERC conformément à son engagement dans la direction du Comité National des Privés d'emploi a été présente lors des manifestations en décembre 2014 et 2015.

Notre UFR et la FERC ont aussi été partie prenante des actions inter-syndicales des retraités les 3 juin 2014, 30 novembre 2014, le 17 mars 2015, le 4 juin 2015 en région, le 24 novembre 2015 et de nouveau le 10 mars 2016. La FERC, avec son UFR, se sont fait le relais des expressions confédérales tout au long des négociations AGIRC ARRCO.

Enfin, nous nous sommes fait l'écho régulier des luttes menées dans les autres secteurs professionnels (Cheminot, Energie, Transport routier, Air France, audiovisuel public...). Nous avons consacré un article du lien n°185 à la victoire exemplaire des ex-Fralib. Plusieurs syndicats de la FERC étaient présents lors de l'action de l'UGICT le 17 juin 2015 autour des revendications des ICT.

L'année 2015 a été marquée par les attentats de Janvier contre Charlie Hebdo puis en Novembre au Bataclan et dans de nombreux secteurs de Paris.

La FERC a consacré à ces événements un dossier dans Le Lien n°182 et un article dans Le Lien n°185 ainsi qu'une publication numérique spécifique de 8 pages « Gardons notre esprit critique ».

Nous nous sommes aussi investis dans toutes les actions contre les lois liberticides promulguées à la suite des événements.

## Une fédération qui s'implique au niveau international mais encore insuffisamment.

En Europe, les diktats imposés au peuple grec contre la volonté populaire, qui s'est exprimée par le mouvement social et dans les élections, ont scandalisé tous les démocrates. Notre organisation a pris part à la campagne de soutien au peuple grec au travers nos publications (Lien n°177 et 182).

Le syndicalisme a globalement pris sa place dans le combat pour des alternatives aux mesures d'austérité imposées par Bruxelles.

La FERC en dépit de moyens limités a commencé à structurer son implication dans l'Internationale de l'Education. Nous nous sommes faits le relais de la campagne mondiale « Uni-e-s pour une Education de qualité pour tous » (Le Lien n°179 et 180). La FERC dans ses combats avec RESF ou le CDERE décline d'ailleurs cette exigence en France. Nos publications, notre présence militante est constante et reconnue.

Nous avons commencé de décliner en France la campagne de l'IE et du Comité Syndical Européen de l'Education contre « la marchandisation de l'éducation » mais nous devons faire plus dans ce domaine. Nous avons largement diffusé les documents et pétitions de l'IE pour demander l'exclusion de l'Education et de la Culture des traités commerciaux internationaux.

Ce travail a été rendu possible par notre présence lors de l'assemblée générale de l'IE dans le cadre de la campagne « Uni-e-s pour un Education de qualité pour tous » en mai 2014 et lors du congrès d'Ottawa en juillet 2015 dont nous avons rendu compte dans Le Lien n°184. Nous avons initié des contacts réguliers avec la représentante des syndicats français au CSEE et avec le président

du Comité Syndical Francophone de l'Education et de la Formation pour porter le point de vue interprofessionnel de la CGT.

Notre implication depuis 2014 dans le collectif ESR du CSEE nous a permis d'y porter les propositions CGT. Nous nous sommes impliqués notamment dans une démarche inter-syndicale unitaire visant à contrer la proposition de l'UE de créer un fonds de pension réservé aux chercheurs en « mobilité internationale ». Nous travaillons à un contre-projet échappant aux logiques financières de capitalisation.

Deux camarades suivent également au niveau international, dans des groupes spécifiques, les questions Femmes/Mixité et celui des discriminations LGBT.

En 2015 nous avons pu rendre compte du Forum Social Mondial de Tunis, comme nous l'avons fait en 2013 : ces lieux d'échanges permettent notamment un contact privilégié avec le mouvement citoyen, les ONG et des syndicalistes.

Nous sommes aussi présents dans le collectif de syndicats dans le périmètre de l'OCDE (TUAC). Nous avons alerté les syndiqués sur les projets libéraux de cette institution dans un récent article du Lien n°186 comme nous nous étions exprimés sur le secret d'affaire (Le Lien n°181).

Notre présence au collectif confédéral nous a permis de diffuser de nombreuses informations sur l'activité internationale de la CGT. Nous avons répondu aux demandes de la confédération correspondant à nos champs professionnels : au sujet de l'Agenda post-2015 et des nouveaux objectifs de développement durable de l'ONU, sur le droit d'auteur récemment ou lors de la COP 21, par exemple, où nous avons pu diffuser avec la CGT Inra un document dans l'espace syndical de la COP 21.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

08

Supplément au Lien N° 188 - sept 2016

Nous avons pu participer et populariser les campagnes de solidarité aux syndicalistes victimes de répression aux quatre coins de la planète (soutien au syndicat de Corée KTU, Le Lien n°177, aux syndicalistes de Turquie et d'Iran, Le Lien n°185) et par la diffusion régulière d'informations aux organisations. Nous avons participé aux manifestations de soutien à la lutte du peuple palestinien notamment en juillet 2014 lors des attaques visant la population de Gaza.

Nous avons informé régulièrement les syndicats de l'activité de la CES (notamment lors du récent congrès de Paris) ou de la CSI. Notons toutefois que les initiatives portées ou relayées par la CES n'ont que peu d'écho dans le champ fédéral comme le rassemblement en 2014 à Bruxelles ou l'initiative de la CSI à Paris pour les libertés syndicales le 18 février 2015.

## **Une Fédération qui résiste, qui revendique, qui rassemble et propose des alternatives**

Durant ces deux années, lors de deux CNF, nous avons entièrement revisité nos repères revendicatifs adoptés après débat et amendements à de très larges majorités. Ils sont le bien commun de toute la Fédération.

Ils donnent à nos militants des perspectives et permettent de construire plus collectivement des actions. Ils sont une contribution et une étape de confédéralisation de l'activité.

Ces repères autour des missions de service public dans le domaine de l'Education, la Recherche, de la Formation et la Culture ou autour des revendications concernant nos métiers et nos conditions de travail donnent du sens au cadre fédéral de notre activité et doivent permettre de faciliter le « travail collectif » entre les organisations fédérées.

## **Une fédération qui agit pour la défense et le développement du service public pour la défense et l'amélioration du statut et garanties collectives, des salaires, des conditions de travail.**

Le congrès de l'UGFF à Guidel, venant après notre propre congrès à Dijon, a été incapable d'offrir une perspective claire. Ce débat sur l'évolution de l'outil initié par l'UGFF a pu parfois percuter voire affaiblir l'efficacité de notre approche collective des questions « fonction publique » sans toutefois empêcher la FERC, comme ses organisations fédérées, de prendre en compte ces questions revendicatives en tentant notamment de croiser les expériences des militants du secteur public et du secteur privé.

Ainsi, des discussions fédérales se sont tenues et ont donné lieu à des expressions (Referens, note de gestion unique...). Les échanges se sont poursuivis lors d'une journée d'étude pour une connaissance partagée des statuts AENES, ITRF et Bib et ont abouti à la transformation de la formation des élus.

## **Précarité**

Le collectif « précarité » a ouvert des perspectives de travail collectif en croisant les expériences des militants du secteur privé et du secteur public. Il a proposé en juin 2014 du matériel décrivant la situation dans tous les secteurs de la Fédération et posant la question des précarités. Il a pu proposer également du matériel spécifique aux CUI et AESH et contribuer à la réussite de la journée d'action du 4 novembre 2015. Un bilan du Sauvadet est en cours de réalisation ainsi qu'un plan de travail permettant de tracer des perspectives revendicatives et d'actions, ceci à partir d'une journée d'étude fédérale s'étant tenue le 16 mars 2016.

## **Salaires et régimes indemnitaires**

Nos échanges lors du débat PPCR ont permis à notre commission exécutive de se prononcer contre cette réforme tout comme elle s'est prononcée contre la réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP). Des actions se sont déroulées notamment dans le champ de l'ESR avec une pétition qui rassemble aujourd'hui plus de 8000 signataires dont de nombreux Directeurs de Recherche de l'INRA. Un rassemblement s'est tenu le 13 janvier 2016 devant le ministère. L'objectif d'obtenir une exemption pour les ITA et ITRF reste d'actualité. Les démarches initiées ont créé une dynamique intersyndicale qui s'est traduite par un vote unanime contre le RIFSEEP au CTMESR.

Les propositions de travail autour de projets de grilles revalorisées n'ont pas à ce jour abouti même si le dialogue est ouvert entre nos organisations fédérées.

Plusieurs actions sur le thème des salaires se sont déroulées à l'initiative de l'intersyndicale fonction publique. Si l'action avec grève et manifestation du 15 mai 2014 a été une réussite, les autres initiatives spécifiques sont restées plus confidentielles. Néanmoins ces questions ont émergé lors des journées d'actions interprofessionnelles.

Dans plusieurs branches du secteur privé la CGT, face à un blocage du patronat, s'est trouvée isolée et s'est heurtée à un mur (augmentation de moins de 0,2% sur 2 ans dans l'animation par exemple).

À noter toutefois dans les FJT, des accords permettant aux salariés, sous différentes formes, de voir leurs revenus augmenter.

## **Politique territoriale, décentralisation**

Les réformes territoriales, la loi NOTRe, qui se sont succédées, bous-



culent nos champs professionnels. Avec la confédération et les autres fédérations de la fonction publique, avec l'UGFF, nous avons dénoncé ces réformes.

Nous avons travaillé en permanence avec la confédération dans les différentes réunions « activité CGT en territoire ». La CEF de septembre 2015 a consacré un temps d'étude à cette question. Nous n'avons pas réussi toutefois dans une majorité de régions à construire le réseau militant efficace même si dans plusieurs régions des initiatives ont pu être réussies comme en Languedoc Roussillon/Midi Pyrénées.

## Emploi/Formation professionnelle

Au-delà de notre participation active aux initiatives confédérales pour l'emploi, le redressement industriel ou avec le comité national des privés d'emploi, nous avons travaillé avec nos organisations fédérées mobilisées sur ce domaine. Nous avons informé les militants des difficiles négociations sur l'assurance chômage qui se sont déroulées ces dernières années.

Nous avons aidé à mieux faire comprendre les enjeux du lien formation emploi. La FERC s'est prononcée CONTRE la signature de l'ANI, lors du débat interne dans la confédération. Notre collectif « formation professionnelle » s'est exprimé au moyen de publications propres (sur la réforme de la formation professionnelle, sur les enjeux des qualifications...) et au travers de différents articles dans Le Lien (n° 177, et n°179 sur l'ANI formation professionnelle, n° 186 sur la sécurité sociale professionnelle). Nous avons consacré un temps de la CEF en mars 2016 et un article dans Le Lien aux négociations sur le CPA (compte professionnel d'activité) et à notre revendication de sécurité sociale professionnelle.

Nous avons eu un travail approfondi conformément au mandat du 11<sup>e</sup> congrès, sur le dossier de l'apprentissage. La publication spécifique validée par la CEF a permis de faire progresser la vision partagée de nos organisations sur la formation professionnelle. Les repères revendicatifs très largement validés ont acté ces orientations permettant de dénoncer la politique du tout apprentissage et d'y opposer une vision non concurrentielle entre les voies de formation.

Le collectif fédéral « formation professionnelle » s'est saisi du dossier « blocs de compétences » qui aujourd'hui est au cœur des questions de certification (loi du 5 mars 2014, mission à la demande du premier ministre, interpellation du CNEE). Le collectif a produit en 2016 un « 8 pages » spécifique « Certifications : quels sont les enjeux ? » destiné à être diffusé dans les différentes fédérations de la CGT et auprès des syndiqués de nos champs et ainsi alerter de l'importance de ces problématiques.

Ces derniers mois, le dossier difficile du CFA des Mouliniers a été relancé. La situation des salariés s'est de nouveau dégradée et l'établissement est menacé. Notre fédération avec le SNCA et le comité régional ont relayé de nouveau les interventions de la section syndicale auprès des ministères du travail (secrétariat d'Etat à la Formation professionnelle) et de l'Education Nationale. Le projet d'un CFA rattaché au CFA académique est porté par la section syndicale.

Notre combat a été constant au côté de la CGT AFPA et avec la confédération (membre de la gouvernance) pour défendre l'avenir de cet indispensable outil public de formation notamment lors de l'envahissement du siège et du Conseil d'administration le 4 décembre 2014 ou des manifestations à Paris les 4 février

et 22 avril 2015. Nous avons porté notre exigence de défense des outils publics de formation continue des salariés.

## Les problématiques du travail

### Travail santé

L'activité travail santé de la FERC est reconnue depuis de longues années. Le collectif travail santé et l'Observatoire Fédéral des Conditions de Travail ont poursuivi leurs actions de formation tant dans le cadre du plan de formations fédérales, qu'en collaboration avec des UD ou d'autres organisations de la CGT. Des formations CHSCT ont été mises en œuvre pour des élus CHSCT dans le cadre de conventions avec plusieurs établissements publics.

La diffusion du Hors série CHSCT du Lien s'est poursuivie. Ces formations ont permis un développement des démarches revendicatives autour des questions travail santé. Les demandes de suivi de situations augmentent au rythme de la dégradation des conditions de travail. La FERC a publié et diffusé en 2015 avec l'appui de plusieurs organisations fédérées les cahiers de l'OFCT n°1.

Dans le champ de nos ministères le travail des CHSCT est entravé. Au MESR nous avons plusieurs fois dû dénoncer cette situation, avec les autres organisations syndicales. Le refus d'appliquer les règles de la fonction publique pour les droits syndicaux liés à ces mandats a provoqué par deux fois un boycott unanime du CT.

### Temps de travail

Cette question avec une approche particulière pour de nombreux champs syndicaux (enseignants, chercheurs...) a été mise récemment au cœur d'une nouvelle campagne revendicative de la CGT pour les 32 heures.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## Droits collectifs et DLAJ

La FERC en adoptant une nouvelle fiche dédiée aux garanties collectives a souhaité poursuivre la structuration de son activité dans ce domaine, par ailleurs au cœur de nombreuses réformes régressives. Le collectif, s'appuyant sur une analyse des conventions collectives du champ fédéral, a initié une dynamique nouvelle. Une première journée d'étude, une relation plus étroite avec l'espace confédéral ont permis de redynamiser notre intervention dans les branches professionnelles.

Une autre journée a été consacrée aux questions de protection sociale à l'occasion des négociations sociales ouvertes dans toutes les branches (prévoyance/santé). Cette question nécessitant une approche plus spécifique en faisant le lien public/privé, un collectif a été mis en place en mars 2016.

Des échanges réguliers avec la confédération lors des discussions sur les droits sociaux, sur les accords temps partiels ont permis d'éclairer les militants investis dans les négociations de branche même s'il reste beaucoup à faire à ce sujet.

Nous sommes en relation étroite avec nos camarades de la Cité Universitaire Internationale et ceux de la formation privée au sujet des fusions de branches qui pourraient se traduire par du « moins disant ». La FERC a accompagné aussi les salariés des CFA associatifs qui ne souhaitaient pas qu'on leur impose le rattachement à la convention collective de la formation professionnelle.

Nous n'avons pas eu les moyens de suivre suffisamment les négociations de la confédération avec l'UDES et nous n'avons pas pu faire prévaloir l'avis de notre CEF opposée à la signature de cet accord non contraignant qui laisse la part belle aux illusions.

La volonté d'outiller les militants s'est traduite par la mise en place de formations spécifiques « négociation collective » et la publication en juin 2016 d'un numéro spécial du Lien.

Les échanges avec les militants investis dans le secteur « associatif » ont généré de très nombreuses demandes d'accompagnement de la fédération lors de conflits individuels et collectifs ou lors des processus électoraux.

La fédération a mis à disposition par des messages réguliers les informations nécessaires au suivi des négociations sur l'évolution des droits sociaux et pour combattre les mesures antisociales contenues dans les récentes lois concernant le droit du travail, le code du travail. Des articles ont été consacrés à ces thèmes dans Le Lien (N°181,182, dossier du Lien n°186...)

La FERC s'est emparée des questions des droits syndicaux. Elle a engagé une démarche auprès du conseil d'Etat pour contester la déclinaison des règles de représentativité qui prive la fédération et ses organisations fédérées de nombreux moyens syndicaux. (Action en cours).

## Droits et libertés

Notre fédération s'est investie constamment sur ces dossiers en cohérence avec les initiatives confédérales mais aussi en prenant en charge ou en accompagnant de nombreux syndicats ou salariés victimes de discrimination. Nous avons dès le début du mandat pris « à bras le corps » la lutte nécessaire contre l'extrême droite.

Nous avons soutenu avec les organisations interprofessionnelles locales les militants de la CGT Educ'Action en procès contre les élus du Front National. Ce combat continue après des jugements contradictoires des tribunaux. Nous avons validé en

janvier 2016 un document destiné à organiser la lutte contre les idées d'extrême droite dans nos champs professionnels et une adhésion à VISA (Vigilance InterSyndicale Antifasciste). A la suite de cela, nous avons monté une formation décentralisée dont la première session s'est tenue à Béziers le 23 mai 2016.

La FERC a soutenu les recours du syndicat de l'UCPA pour obtenir la reconnaissance de l'UES. Elle a été aussi présente et s'est engagée avec les syndicats concernés pour défendre ses militants victimes de discrimination syndicale comme ceux de l'AOCDF (manifestation à Paris le 29/09 2015) ou de la CGT ACCOORD de Nantes où nous avons obtenu le respect des accords passés. Nous étions aussi intervenus en septembre 2015 pour soutenir le secrétaire général de l'UN FJT CGT victime de discrimination syndicale.

Nous avons été aussi présents avec le SNEIP pour la défense de salariés du lycée privé d'Hazebrouck injustement sanctionnés et menacés de licenciement. Nous étions présents avec l'UD 59, le SNEIP et la CGT Educ'Action 59 aux côtés des militants de la section. Une première victoire a été obtenue avec le départ du chef d'établissement.

## Lutte contre les discriminations

Dès février 2014 nous diffusons un document dédié à la lutte contre toutes les discriminations. Nous nous sommes pleinement investis sur ces dossiers.

Nous avons contribué aux initiatives du collectif Education contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire. Nous avons ainsi largement participé à la préparation du colloque du 13 mai 2015 à la mairie de Paris même si nous n'avons pu mobiliser suffisamment de militants à cette occasion. De même, nous avons contribué à la mise en

ligne d'un blog du Collectif, à de nombreux communiqués unitaires ou rendez-vous au MEN sur ces questions. Nous participons aussi à la réécriture d'un 4 pages dédié à la lutte contre les LGBTphobies en milieux scolaire et universitaire qui sera diffusé largement. Des militants de la FERC participent au collectif confédéral, aux marches des fiertés et à la mise en place d'une formation en direction des militants CGT.

Concernant l'égalité femme-homme, notre fédération a été représentée lors des journées intersyndicales sur l'égalité femme/homme. Nous avons popularisé les initiatives confédérales prises dans le cadre de la journée des droits des femmes, un courriel a été diffusé en mars 2016. Nous avons été présents lors de la journée organisée par le CGT Educ'Action sur l'égalité salariale en décembre 2015. Nous nous sommes aussi exprimés sur la question des ABCD de l'égalité alors qu'une campagne hostile des milieux intégristes faisait reculer le ministère (Lien n° 182).

Notre Fédération a relayé de nombreuses informations sur l'activité RESF et celle du Collectif pour le Droit des enfants Roms à l'Education. Nous avons été présents à des « samedis de papiers » en mai juin 2014 avec RESF. Nous avons également soutenu et participé au tribunal d'opinion dans lequel l'Etat était appelé à comparaître pour violation des droits des enfants « Roms ». Nous avons, avec plusieurs associations et le SNEIP, eu une victoire exemplaire au conseil d'Etat pour faire respecter le droit des étrangers non communautaires.

## Les luttes et les actions dans nos champs fédéraux

### Recherche et enseignement supérieur

Notre collectif a eu des difficultés à construire des réponses collectives aux enjeux d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Les approches différentes des syndicats de ce champ ont parfois abouti à des blocages ne permettant pas d'aller au-delà de la juxtaposition des points de vue.

Notre demande concernant l'existence d'un ministère spécifique a trouvé une part de réponse avec l'arrivée de T. Mandon. Nous étions le 23 Juin 2015, quelques jours après sa nomination, rassemblés rue Descartes avec tous les syndicats de la Fédération pour dénoncer l'absence de dialogue social et une première rencontre début juillet permettait à nos syndicats de faire valoir les revendications des salariés. Le premier cycle de l'agenda social montre toutes ses limites. Malgré des approches différentes entre les organisations fédérées le dialogue est néanmoins maintenu dans le cadre de la FERC et des actions en cours ou l'élaboration de propositions communes sur plusieurs thèmes semblent possibles.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour que les questions de Recherche soient prises en compte par la confédération sans enfermer cette réflexion dans le cadre de l'UGICT même si cette organisation de la CGT a toute sa place au sein d'un collectif élargi de travail avec l'ensemble des organisations de la CGT.

Les questions des restructurations avec la création des comUE, les conséquences négatives des lois Pecresse/Fioraso consacrant l'autonomie des universités, l'indigence du budget, ont conduit à de nombreuses journées d'action sur ces thèmes mais dans des périmètres unitaires différents y compris pour les syndicats de la FERC. Citons notamment la manifestation du 18 juin 2014 rassemblant plusieurs

centaines de manifestants contre la création des comUE ou celle du 17 octobre 2014 forte de 8000 manifestants rassemblés pour défendre l'emploi scientifique. La FERC a été présente à chacune de ces initiatives et s'en est fait l'écho dans ces publications ou par la diffusion large des documents des syndicats.

La FERC a aussi accompagné les salariés de l'IFREMER dans leur action contre la délocalisation du siège. Nous étions présents lors du rassemblement organisé le 1<sup>er</sup> octobre 2015 devant le ministère de l'ESR où se réunissait le CA qui validait la délocalisation à 1 voix près et lors de la rencontre avec T. Mandon le 31 mars 2016.

Nous avons également accompagné des salariés du CEREQ à Marseille qui contestent le changement de locaux du siège.

La question des œuvres sociales des étudiants est bien un sujet à part entière de l'ESR. Notre fédération s'est tenue au côté de son Union Nationale CGT CROUS dès le début du mandat en l'accompagnant dans les différentes phases de mobilisation qui lui ont permis de débloquent le dossier des rémunérations. Plusieurs actions de janvier-février 2014 à octobre 2014 ont fait reculer le ministère qui refusait de transposer pour les personnels ouvriers les revalorisations indiciaires des catégories C de la fonction publique. La revendication d'une intégration à la fonction publique a été constante et appuyée par un 4 pages de l'UN CROUS en février 2015, auquel la FERC a été associée. Ce dossier n'est pas clos et en 2016, s'appuyant sur certains aspects de la loi de déontologie, de nouvelles actions sont proposées aux salariés.

La FERC a aussi apporté son concours à l'UN CROUS pour travailler à une réponse au rapport de la cour des comptes. Elle s'est appli-

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

quée à mutualiser l'information sur les succès revendicatifs obtenus sur le dossier de logement de fonction pour les agents en nécessité absolue de service.

## Education

La CGT Educ'Action représentée au CT du MEN est l'interlocutrice directe du MEN. La FERC s'est associée à toutes les démarches revendicatives comme elle l'a fait pour défendre les salariés agents de l'Etat dans les établissements privés sous contrat au côté du SNEIP. Ces deux organisations ont été d'ailleurs côte-à-côte dans l'intersyndicale de l'Education.

Les deux rendez-vous avec le ministre n'ont abouti à aucun travail sérieux sur les problématiques posées sur le domaine de la formation professionnelle, des réformes du lycée, des rythmes ou celle du collège ni autour d'aucune des questions posées concernant les droits ou les revendications catégorielles.

Plusieurs dossiers ont par ailleurs été travaillés parallèlement dans le domaine fédéral comme la question des AESH ou celle des ESPE. Plusieurs publications numériques ont été diffusées sur ces questions. L'une de celles-ci a été co-publiée avec l'UNEF.

La présence de militants de la FERC dans de nombreuses instances nous a permis d'approfondir nos réflexions sur la question des qualifications et de la certification. Nous nous sommes opposés au projet de BPS conformément aux mandats portés tant par la CGT Educ'Action que par la FERC Sup.

Plusieurs articles du Lien (n°177, 180 et 181) ont été consacrés à la question des rythmes scolaires ainsi qu'une réunion en juin 2014 réunissant des militants de la CGT Educ'Action et du secteur associatif sans toutefois que nous ne par-

venions à aboutir à des démarches revendicatives efficaces.

La FERC a aussi accompagné la CGT Educ'Action et le SNEIP en lutte contre la réforme du collège notamment lors des journées de grève des 19 mai, 11 juin et le 17 septembre 2015 (appel interfédéral complémentaire), manif du 10 octobre et grève du 26 janvier 2016.

Les collectifs fédéraux traitant des questions éducatives ont favorisé la réflexion collective autour des questions de laïcité (un 4 pages a été consacré à ce thème ainsi que des articles du Lien). Nous sommes intervenus à l'occasion des réunions de la Libre pensée notamment lors de la commémoration de la loi de 1905 en décembre 2015. En Mars 2015 nous avons pu également exprimer un point de vue fédéral au sujet du port du voile pour les étudiants, en nous opposant aux mesures d'interdiction, contraires aux règles régissant les universités.

Nous avons soutenu les combats du SNEIP pour défendre au quotidien les libertés de conscience des salariés des établissements privés. La récente victoire obtenue en conseil d'Etat contre l'obligation pour les maîtres de l'enseignement privé d'être formés dans les Instituts Catholiques en est l'illustration. Tout comme la démarche conjointe SNEIP-SNPEFP pour contrecarrer la création d'une branche professionnelle « catholique ».

La FERC a porté les revendications des salariés de l'enseignement agricole privé sous contrat en renforçant les liens avec le SYAC CGT pour l'enseignement agricole public dans le cadre des formations communes et des collectifs.

Au ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports une majorité de l'intersyndicale s'est battue pour obtenir le rattachement du minis-

tère à un pôle Educatif. La FERC était reçue au ministère en octobre 2014 par M. Kanner pour rappeler nos exigences. Nous étions également présents lors des rassemblements qui se sont tenus à l'occasion du boycott du CT comme le 26 juin 2015. Cette revendication n'a pas abouti et la politique de désengagement de l'Etat dans ce secteur se poursuit.

## Culture

L'absence de militants de la CGT Culture dans les instances fédérales n'a pas permis de donner toute sa place aux questions revendicatives abordées dans ce champ. Néanmoins, aux côtés de la CGT Culture et de la Fédération CGT Spectacle, nous avons participé activement à la préparation des initiatives « Je marche pour la Culture » en février/mars et en avril/mai 2014 qui ont rassemblé les personnels et les acteurs pour défendre le statut et les droits des personnels, la pérennité d'une politique ambitieuse de l'Etat contre la marchandisation. Nous nous sommes fait l'écho à plusieurs reprises des interventions de la CGT Culture.

Un travail régulier a été mené entre les syndicats FERC Sup et CGT Culture de la BNF sur les questions revendicatives des corps de bibliothécaires. Le SNPEFP est aussi intervenu auprès de salariés de droit privé d'une école d'architecture en lien avec la CGT Culture.

Notre fédération avec l'UG MJC, s'est investie dans le combat pour l'avenir de la FFMJC (article dans Le Lien n°178) et pour la défense des salariés qui ont payé en matière d'emploi et de conditions de travail le prix fort d'une gestion calamiteuse. Nous avons soutenu le syndicat dans son combat pour la reconnaissance de ses droits syndicaux et nous avons en 2016 popularisé le document réalisé par l'UG CGT MJC « Pour ouvrir un autre avenir aux MJC rassemblées ».



## Une fédération qui rassemble, qui est ouverte aux autres et qui porte les revendications

Dans les intersyndicales, la confédération, les instances, nous nous sommes attachés à porter les revendications spécifiques des syndicats fédérés tout en faisant émerger lorsque c'était voulu et possible nos revendications fédérales. C'est ce qui a permis de renforcer l'apparition et la cohérence de notre fédération, de légitimer son orientation et de la porter.

## La FERC représente les organisations fédérées dans l'espace confédéral

La « confédéralisation » des luttes et des revendications est une orientation permanente. Nous avons répondu aux sollicitations des collectifs et espaces confédéraux au mieux de nos disponibilités notamment avec le collectif « formation professionnelle », l'espace international, le secteur « négociations collectives », les camarades chargés de la négociation sur le « dialogue social », le collectif de négociation avec l'UDES, le collectif « jeunes CGT » (nous étions notamment présents lors des assises organisées en mars 2016), le Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires (CNT-PEP).

Plusieurs camarades impliqués dans des mandats confédéraux ont pu faire le lien avec la direction fédérale et les organisations concernées (mandats CNESCO, CNEE, CSE...). L'implication dans le CNESCO a permis à la Fédération de publier un document sur « l'évaluation ».

Notre fédération par l'intermédiaire de son secrétaire général a pris la place qui lui revient dans la vie confédérale sur les dossiers qui concernent notre champ. Pour exemple, elle est maintenant associée au groupe de contact FSU/CGT.

Nous avons par contre regretté et dénoncé la méthode utilisée pour la révision des repères revendicatifs confédéraux qui ont été une occasion manquée de contribution efficace de la FERC à la vie confédérale.

Nous étions présents aussi dans différentes journées thématiques comme celle sur les « 32 heures », celles appelées « partageons nos luttes », celles sur les privés d'emploi mais aussi sur toutes les réunions consacrées à l'organisation ou à la gestion du fonds paritaire.

Nous avons aussi pu travailler en relation avec des organisations territoriales de la CGT, UD, UL ou comités régionaux pour répondre à des sollicitations locales (par exemple l'UD 80, l'UL de Marseille, de Rouen, le comité régional Rhône Alpes ou Normandie...)

L'UFR participe régulièrement aux réunions des UFR de l'UCR, aux collectifs retraités de l'UGFF et de l'UGICT.

Ce mandat a été marqué par une crise sans précédent de la CGT. De novembre 2014 à février 2015, en pleine période d'élections fonction publique, le déferlement médiatique et les doutes qui traversent les militants sur la légitimité de la direction ont fragilisé toutes nos organisations. La FERC ne s'est pas inscrite dans la politique du pire et a su garder sa sérénité face aux révélations dont il était difficile de vérifier tout ou partie de la réalité. Lorsque la situation de la direction n'était plus tenable la FERC a demandé à ce que le bureau confédéral soit totalement renouvelé. Pendant et après cette crise, elle a accompagné le choix de renouvellement de ce bureau autour de P. Martinez après un débat controversé en CEF.

La fédération a surtout défendu l'idée que tout devait être mis en œuvre pour relancer l'action contre

la politique gouvernementale et patronale.

Notre fédération soucieuse d'améliorer le lien entre nos organisations fédérées et la confédération a joué son rôle dans la préparation du 51<sup>e</sup> congrès confédéral pour qu'il soit véritablement le congrès des syndicats. Nous avons fait respecter les mandats de nos syndicats dans une démarche rendue complexe par le processus de double mandatement. Nos délégués ont pu prendre une part active à ce congrès à l'exception d'un délégué dont le mandatement a été rejeté par l'UD. 4 camarades du champ fédéral intègrent la CEC dont une le bureau confédéral. La préparation de ce congrès avait été précédée d'un plan de visite des syndicats peu mis en œuvre par nos syndicats.

## La FERC et ses organisations fédérées présentes dans les instances

La période a été marquée par de fortes attaques contre les espaces de revendications. La difficulté de construire des rapports de force n'a pas permis à nos organisations de porter assez fortement les revendications des salariés quand bien même ce point de vue était majoritaire.

Dans plusieurs branches du secteur privé ou plusieurs ministères la présence de la fédération vient en appui des organisations fédérées en responsabilité du champ. Sauf pour le ministère de la Culture, nous avons été amenés à intervenir ou à accompagner les syndicats auprès de tous les ministères.

Dans les secteurs de droit privé les syndicats sont en responsabilité dans leurs branches sauf dans le secteur associatif. Les collectifs « animation » et « sport » ainsi que les camarades des MFR ont construit une approche plus collective de la préparation des instances.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

14

Supplément au Lien N° 188 - sept 2016

Une coordination des mandats se met en place. La perspective ouverte avec la confédération de mieux organiser les salariés du champ du sport dans notre fédération est explicitement ouverte.

La présence de 4 organisations fédérées au MESR ayant parfois des analyses divergentes de la stratégie, voire des revendications a rendu difficile le travail fédéral. Cela a affaibli nos capacités d'intervention collective sur les questions revendicatives.

Il faut noter à ce sujet que lors des récents CTMESR comme au sein du CNESER la construction de positions CGT partagées -y compris avec les mandats confédéraux au CNESER- ont permis des dynamiques intersyndicales et des votes rassemblant largement des représentants des salariés. Par ailleurs les échanges entre les mandats des CT MEN et MESR se sont renforcés et nous avons travaillé collectivement autour des enjeux CHSCT.

Notre fédération et les syndicats sont en difficulté pour peser sur le dialogue social au MEN. Après le départ de V. Peillon, le passage éclair de B. Hamon, l'arrivée de N. Vallaud Belkacem s'est traduite par des relations le plus souvent inscrites uniquement sur le mode de la communication comme lors de récentes journées de la refondation de l'École.

La FERC agit aussi dans le cadre d'interfédérale. Celle-ci n'a que trop peu d'espace. Par deux fois nous avons pu nous exprimer dans ce cadre : pour un appel lors de la lutte contre la réforme des collèges en septembre 2015 et lors de la journée interprofessionnelle du 31 mars 2016. Par deux fois la FSU a refusé de s'associer aux appels alors qu'elle était partie prenante au niveau de l'intersyndicale éducation le 26 septembre et au niveau fonction publique et confédéral le 31 mars.

Nos syndicats, dans les branches professionnelles ou les autres ministères, sont engagés dans des intersyndicales au périmètre variable mais le plus souvent sans les syndicats CFDT et UNSA sauf au ministère jeunesse et sport où cette dernière organisation est très présente.

## **La FERC dialogue avec les acteurs du monde associatif proche de l'Education de la Recherche et la Culture.**

Nous nous sommes attachés à travailler sans exclusive et en fonction des champs et des dossiers. Nous intervenons dans des domaines où la présence associative est forte (lutte contre les discriminations, laïcité, éducation,...) nous avons essayé de répondre au plus grand nombre possible d'invitations, dans les limites des disponibilités de nos militants.

En dehors des associations de lutte contre les discriminations où nous travaillons positivement, les relations avec les mouvements pédagogiques ou les fédérations de parents d'élèves se sont distendues ou sont quasiment inexistantes depuis l'arrivée de la « gauche » gouvernementale au pouvoir et les divergences exprimées entre la direction de ces mouvements et nos organisations fédérées.

Nous avons été présents au congrès de l'UNEF et une publication commune a été réalisée sur les ESPE. Pour autant ces relations sont difficiles dans plusieurs établissements au regard de différences d'approche sur plusieurs thèmes revendicatifs. Un travail commun a été engagé par la confédération sur la syndicalisation des étudiants (initiative Jeunes CGT, UGICT, UNEF) mais sans suffisante consultation des organisations de notre fédération. La CGT Educ'Action s'est prononcé pour la syndicalisation des étudiants et stagiaires des ESPE.

## **Une fédération qui travaille à construire un outil syndical efficace**

Au-delà de l'activité transversale menée dans les collectifs et instances fédérales, nous avons essayé d'intervenir dès que nécessaire en soutien aux organisations fédérées. Autant du point de vue de la construction des luttes en diffusant et en participant aux appels et aux grèves (articles sur la réforme du collège, mobilisation contre les comUE,...), que de celui de la défense des salariés, en particulier pour les syndicats les plus petits. Nous avons essayé d'aider à la mutualisation des expériences et des connaissances, en particulier entre salariés de droit public et de droit privé dans nos différents champs d'activité.

Pour cela il a fallu maintenir et développer les outils fédéraux

Le congrès nous avait donné mandat de faire vivre et de développer notre fédération. Nous sortions d'un débat difficile initié par l'UGFF qui postulait la disparition possible de la FERC. La CGT Educ'Action, principale contributrice, a tranché démocratiquement cette question en son sein. Si le débat récurrent s'est poursuivi, aujourd'hui cette perspective explicite n'existe plus. Le congrès fédéral aura à se prononcer sur la vision de l'outil commun que devrait être l'UGFF pour sortir du statu quo.

L'organisation du travail fédéral est essentielle. Nous étions en difficulté à y travailler dès la fin du 11<sup>e</sup> congrès : le responsable à l'organisation et la camarade « cheville ouvrière » du secteur associatif faisaient valoir leur droit à la retraite. Leur implication au-delà de cette échéance a permis de passer le mauvais cap mais il a fallu attendre début 2015 pour avoir un dispositif opérationnel (septembre 2015 pour le secteur associatif). Par ailleurs, en septembre 2015, nous avons pu

commencer de concrétiser notre engagement de prise en charge de temps syndical avec les fonds du paritarisme reçus.

Dans ce contexte la réappropriation des enjeux de « formation syndicale » avec des choix financiers inscrits dans nos budgets, la construction de plan de formation travaillée lors de séminaire associant plusieurs organisations fédérées ont été appréciés.

Le suivi des cotisations, la poursuite progressive des rentrées des données dans le Cogitiel (encore incomplètes) ont été aussi réalisés en 2015 et 2016 notamment. Il manque une action plus efficace pour animer la bataille du renforcement.

La Fédération était présente à l'ensemble des congrès des organisations fédérées et des réunions de direction lorsqu'elle y était conviée. Elle a été amenée à venir en aide à la demande des militants lors de difficultés internes aux organisations fédérées notamment lors de la démission du secrétaire général de l'UN CROUS et pour apaiser une situation conflictuelle dans le syndicat de Versailles.

La FERC a apporté son soutien dans le cadre des élections dans le champ du droit privé. Elle défendu et accompagné le syndicat de l'UCPA dans sa bataille pour la reconnaissance de l'UES comme elle l'avait fait pour l'entreprise Vert Marine. Dans ces deux cas la CGT sur des listes d'union où elle est majoritaire (UCPA) ou à parité (Vert Marine), obtient des résultats importants (respectivement 60% et 66%).

Elle a soutenu et suivi les élections à la Cité Internationale Universitaire ou dans des MFR. Notons aussi le bon résultat obtenu par la CGT AFPA qui validait le combat de toute la CGT pour le maintien de l'AFPA face aux attaques dont elle est l'objet.

La FERC a accompagné les syndicats pour la signature de protocoles électoraux permettant de développer l'implantation CGT sur ces champs.

Pour la fonction publique l'année 2014 fut marquée par les élections de la fonction publique. 5 numéros de la revue fédérale y ont consacré une large place (N° 178, 179, 180, 181, 182). Celles-ci ont eu lieu dans un climat difficile (crise interne) et avec des procédures de vote restrictives. Si au MEN elles se déroulaient sur un mode identique à 2011, c'était pour l'ESR et au ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports un cadre différent.

Le débat entre les organisations fédérées, après des premières approches contradictoires et parfois difficiles, a permis de présenter des listes CGT rassembleuses partout.

Dans ce contexte nous avons obtenu des résultats appréciables : première organisation au MESR (toutefois dans un contexte où l'UNSA s'est divisée), maintien de la représentativité au MEN (essentielle pour les droits syndicaux) mais avec un recul de nos résultats, progrès dans l'enseignement privé où des dispositions scandaleuses nous privent d'élus nationaux, 1 siège au CT Jeunesse et sport alors que notre organisation (SNPjs) avait été écartée des précédentes élections dans le cadre du ministère des affaires sociales, progrès au CT du ministère de la culture.

Nous avons pris une part utile pour les élections au CNESER dans lesquelles se sont impliquées 6 des organisations fédérées de l'ESR.

Suite à ces résultats le débat autour de la mise en œuvre des droits syndicaux a été difficile car l'application de règles spécifiques sur l'ensemble du périmètre du MENESR bouleverse la donne.

Les règles internes adoptées nous permettent d'éviter le pire et de préserver les capacités de chaque organisation à poursuivre son activité syndicale.

La bonne gestion financière de la fédération lui a permis de faire face à ses obligations même si le suivi de l'activité financière a été perturbé par différentes défections à la CFC. Elle a pu investir et faire aboutir le très ancien projet de rénovation des locaux. Cette opération a mobilisé de très nombreux camarades durant la période des congés et nous avons pu être opérationnels dès la rentrée de septembre 2015.

Dans le même temps nous avons changé le serveur informatique, outil vital pour tous et mis à disposition du temps syndical à sa maintenance.

Enfin, sous l'impulsion du collectif « communication » et avec une implication militante nous avons rénové notre publication « Le Lien ». Le travail sur le site fédéral est en cours.

Nous avons également pris part à la campagne pour la NVO en invitant Agnès Naton lors d'une CEF et en contribuant au fonds de solidarité mais la campagne d'abonnement n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés.

Nos collectifs ont été des outils de travail de la direction lui permettant de valider des projets de travail et de mise en œuvre de nos orientations. Ceux-ci se sont réunis au rythme qu'ils se sont donné et au besoin des objectifs qu'ils ont fixés.

Notre fédération a soutenu l'activité de l'IHS fédéral auquel un dossier complet (Le Lien n°183) a été consacré ainsi qu'un temps de réunion de notre CEF.

## Résolution 12<sup>e</sup> congrès de la FERC

### Partie 1 : LA SITUATION GÉNÉRALE

#### 1. I- MONDIALISATION : UN PROCESSUS RÉCENT ?

##### 2. A- UN CONTEXTE CONTRAINT

3. Les dirigeants du capitalisme mondial considèrent qu'il n'y a qu'une loi unique, celle du marché s'autorégulant de manière automatique sur de longues périodes. Dès lors, ils tentent de démontrer que cette régulation, perçue comme une loi « naturelle » serait le résultat d'un enchaînement mécanique et inexorable de phénomènes économiques et politiques structurant les sociétés humaines.

4. Les accords multilatéraux entre puissances économiques font régulièrement l'objet d'un traitement médiatique lacunaire sans mise en perspective et donnent l'impression qu'il s'agit de phénomènes nouveaux sans lien apparent.

5. Pourtant le multilatéralisme, né dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, vise le libre-échange, la croissance de la production mondiale et l'accroissement de l'interdépendance entre pays. Une vision univoque de l'organisation des sociétés au niveau mondial est pour le moins réductrice. Il existe de nombreux facteurs économiques, sociaux et culturels qui s'opposent à cette logique simpliste de régulation des marchés.

6. Pour tenter de maximiser leurs profits, les opérateurs économiques les plus importants négocient dans le dos des peuples des accords internationaux : TAFTA (Transatlantique Free Trade Agreement = traité de libre-échange entre les États-Unis et l'Union Européenne), CETA (Canada-EU Trade Agreement - en français Accord Économique et Commercial Global),

AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement).

7. Les dirigeants du capitalisme mondial créent des zones de tension prenant appui sur des logiques diverses (financières, ethniques, religieuses, culturelles...) et parfois contradictoires. Ils mettent en œuvre des politiques militaristes, conduisant aux conflits régionaux et ouvrant la voie à l'extension de leurs zones d'influence. Les peuples en font les frais dans tous les cas.

8. Les financiers ont moins peur des conflits localisés qu'ils créent à l'occasion, que d'une vraie guerre économique. Les entreprises et les banques possèdent des intérêts dans toutes les grandes places financières et diversifient leurs avoirs dans les groupes mondiaux. Peu importe qu'un camp gagne ou l'autre puisque les dividendes rentrent de toute façon dans le système. La logique est toujours et partout la même. Les entreprises multinationales font du « coût du travail » un outil de régulation des prix de revient dans un but unique : verser des dividendes toujours plus importants aux actionnaires. Tout cela conduit à la destruction des conquêtes sociales.

9. L'Union Européenne est construite sur les mêmes ressorts économiques. Le processus de Lisbonne favorise la croissance et l'emploi moins cher, qualifié de « fortement compétitif ». Toutefois, ces changements rapides ont pour conséquences une très grande instabilité financière provoquant, crise après crise du capitalisme, une accentuation insupportable des inégalités.

10. Par exemple, l'infrastructure sociale de la Grèce s'est effondrée sous l'impact des mesures

brutales d'austérité : 3 millions de personnes n'ont plus accès aux soins, 30% des Grecs vivent en-dessous du seuil de pauvreté, 17% ne peuvent subvenir à leurs besoins alimentaires quotidiens et 300 000 ménages n'ont plus aucun revenu.

11. Ce processus alimente les migrations internationales. En 2015, plus de 65 millions de personnes ont été contraintes de se déplacer du fait des guerres ou des persécutions. La majeure partie des migrants quittant l'Afrique et le proche Orient espère s'installer en Europe. Refusant ses responsabilités et niant le droit d'asile, l'UE renforce les conditions d'entrée sur son territoire et utilise les pays méditerranéens les plus pauvres, en échange de contreparties, comme régulateurs des migrations et gestionnaires des camps de rétention, à l'instar de la Turquie, du Liban et de la Grèce. Dans le même temps, le patronat utilise la vulnérabilité des migrants pour accroître la pression sur les travailleurs européens : ils fournissent une main d'œuvre à très bas coût, employée dans des conditions de travail proches de celle du prolétariat préindustriel, à des salaires indécentes.

#### 12. B- LA FERC-CGT : OUTIL D'ÉMANCIPATION

13. La CGT repose sur ses deux pieds : la défense des intérêts immédiats des salariés et la transformation et l'émancipation sociales. Dans cette bataille capital/travail, la FERC CGT entend redonner toute sa place au travail : salaires, conditions de travail, organisation du travail avec l'humain au cœur des enjeux. À partir de là, nous construisons des nouvelles solidarités internationales, rejetant les mises en concurrence des salarié-es et combattant l'exploitation. L'objectif est la



construction d'un nouveau modèle de développement qui soit socialement juste, économiquement viable et respectueux de l'environnement.

14. Ce sont bien les luttes des travailleur-ses partout dans le monde, avec leur organisation syndicale, qui freinent les tentatives d'imposer une hégémonie libérale et permettent de poser les bases d'un nouveau paradigme. Bien-être, liberté, solidarité : telle est la devise de la confédération CGT. Autant de valeurs qui sont toujours nécessaires dans le contexte actuel d'accapuration des moyens et des fruits de la production au détriment de l'intérêt général.

15. Ainsi, face à la situation inacceptable des migrants aux portes de l'Europe, la FERC, avec la CGT, dénonce la politique de l'Union Européenne qui se soustrait à ses obligations d'accueil des réfugié-es, recourant à la dictature turque pour sous-traiter le contrôle de ses frontières. La FERC CGT exige un accueil digne des migrants -sans trier entre réfugié-es de guerre, économiques, politiques ou écologiques-, la régularisation des travailleur-ses sans papiers et l'égalité des droits.

16. C'est ainsi que la FERC CGT inscrit son action dans le projet confédéral de Statut du travail salarié et de sécurité sociale professionnelle, porteur d'émancipation sociale et outil de lutte contre la précarisation.

## 17. II- UNE DÉMOCRATIE MISE À MAL

18. Alors que son concurrent, le Président sortant Sarkozy, fustigeait les corps intermédiaires et en particulier les syndicats, le candidat Hollande, dans son discours du 22 janvier 2012 au Bourget s'était engagé à « revigorer le dialogue social ». Dès son accession au pouvoir, il a convoqué une « conférence sociale » les 9 et 10 juillet 2012. Ces « conférences sociales » consistent à obtenir le consentement, voire la caution, des organisations syndicales sur des décisions déjà prises. Sous couvert

de concertation, il s'agit de faire accepter aux syndicats le cahier de revendications du MEDEF, dans une relation asymétrique de par le positionnement du gouvernement. Pour preuve une « standing ovation » que les patrons feront au 1<sup>er</sup> Ministre déclarant : « *j'aime l'entreprise* ».

19. La CFDT avec la CFE-CGC, l'UNSA et la CFTC quant à elles, dans un réformisme affirmé, signaient dès janvier 2013 un ANI avec le MEDEF pour « gagner moins » mais sauver des emplois. Cet ANI sera transposé dans la LSE (Loi de Sécurisation de l'Emploi) du 14 Juin 2013, loi bien mal nommée puisque ce seront 1000 chômeurs-euses de plus, tous les jours de ce quinquennat ! Au grand dam de ses promoteurs, cette loi d'inspiration germanique ne marche pas ! Pourtant en 2008, lors de la crise financière qui a frappé durement l'Allemagne, des accords d'entreprises avaient permis d'éviter des licenciements, en partageant le travail. Cherchant à transposer ce qui ne peut pas l'être (Mitbestimmungsgesetz - la codetermination), on cherche ailleurs que dans le partage du travail « la recette miracle ». L'explication trouvée sera finalement le modèle fortement décentralisé des «Länder». Dans l'Etat fédéral, chaque « région » a sa propre politique économique et sociale, on oublie les 10 millions de travailleur-ses pauvres en Allemagne !

20. Le territoire devient la solution à tous les problèmes pour autant qu'il ait la taille critique. De 36000 communes trop petites, on fait des « Métropoles », partant de 22 régions d'inégale puissance, on en regroupe 17, pour arriver au chiffre de 13, dans la logique imposée par l'UE.

21. C'est la Loi NOTRe imposée malgré « la fronde » des Maires et élu-es locaux de tout bord politique, qui dénonçaient la recentralisation des lieux de décision et la mise à mal de l'exercice de la démocratie de proximité. Particulièrement perceptible dans les choix de fonctionnement du service public, où les décisions se prennent dans des «hautes

sphères» technocratiques, loin du citoyen-usager. Et sous couvert de « Partenariat Public-Privé », des firmes multinationales cherchent davantage à rentabiliser un segment de marché (eau, traitements des déchets, voirie, hôpitaux, enseignement supérieur et recherche...) qu'à satisfaire des besoins de la population !

22. Ces réorganisations des politiques publiques, à l'aune du tout économique, génèrent la marchandisation de tous les biens communs et la casse programmée des services publics. Ces privatisations, plus ou moins larvées, entraînent soit une dégradation du service rendu (pour le même prix, il faut donner 12% de dividendes à l'actionnaire), soit une augmentation des prix, excluant les « clients » les moins solvables ! Quand ce n'est pas la double peine de la conjugaison des 2 phénomènes !

23. Les supporters de la privatisation trouvent des vertus magiques à la concurrence qui ferait automatiquement baisser les prix et permettrait un accès « low-cost » à des services au plus grand nombre. L'attaque est frontale vis-à-vis des salarié-es à statut de fonctionnaires dont il suffirait de supprimer les postes pour que le service rendu au public soit meilleur. Sarkozy, par exemple, se félicitait d'en avoir supprimé 150000 en 5 ans (enseignantes, infirmier-es...) : loin de trouver des remèdes au chômage, cela a, au contraire, développé la précarité !

24. Au-delà de la vulgate de comptoir, c'est aussi une attaque en règle contre le modèle social français et les conquêtes sociales d'un siècle de luttes. En remettant en cause des régimes prétendument spéciaux, c'est le nivellement par le bas qui est souhaité. Sous couvert « d'équité » et au prétexte qu'il y a des précaires, alors organisons la précarité pour tous. Mais cette destruction des conquêtes sociales se paie cher en matière démocratique : finie l'égalité d'accès et de traitement dans les services publics, fini le « chacun selon ses besoins », et seuls ceux qui ont « les moyens »

# RÉSOLUTION

18

Supplément au Lien N° 188 - sept 2016

d'accéder au marché seront pris en compte.

25. Ces inégalités réelles sont génératrices de tensions sociales, du chacun pour soi, a contrario des idéaux du vivre ensemble dans la solidarité. La violence des marchés et de la concurrence sauvage devient la règle entre les individus, entre les territoires (qui se veulent plus attractifs que leur voisin) entre les États (qui même pour construire l'Union Européenne veulent leur « money back ») souvent pour le pire, jamais pour le meilleur. Avec le risque avéré du repli sur soi, du « on est chez nous », de la montée des nationalismes, le pire redevient possible.

26. Pour ceux qui cherchent des solutions alternatives au capitalisme mondialisé, pas sûr que le remède soit dans un reflux indépendantiste en Catalogne, en Ecosse ou en Flandre ! Les conquêtes obtenues dans le cadre de « l'Etat-nation » l'ont été grâce au rapport de force et aux luttes, que ce soit en 1936, 1944-1945, 1968...

27. Au début du XX<sup>e</sup> siècle qui allait s'avérer terrible, l'internationaliste Rosa Luxemburg analysait que le choix se faisait entre le Socialisme ou la barbarie. N'emprunte-t-on pas la 2<sup>e</sup> voie en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle ?

## 28. III- L'IMPACT SUR NOS CHAMPS

29. Cette aggravation des attaques contre le monde du travail se répercute évidemment sur les personnels, leurs conditions et organisation de travail et d'emploi, et donc sur les missions d'éducation, de recherche, de culture.

### 30. A- IMPACT SUR NOS MISSIONS.

#### 31. a) Éducation de la maternelle au supérieur

32. Les lois dégradant le système éducatif public de la dernière période (loi Peillon de « refondation de l'École », rythmes scolaires, ré-

forme du collège, lois LRU-Pécresse et LRU-Fioraso dans le supérieur), imposées malgré la résistance des personnels avec leurs syndicats, commencent à faire sentir tous leurs effets. De nouvelles mesures sont discutées ou mises en œuvre.

33. Globalement, la politique que les gouvernements successifs cherchent à appliquer, a une remarquable cohérence de la maternelle au supérieur. Ils cherchent à :

34. - rendre les écoles et les établissements de plus en plus « autonomes », ce qui signifie en pratique leur mise en concurrence et la mise au pas des personnels par les chefs d'établissements, qui deviennent de plus en plus des patrons (qui recrutent, évaluent, attribuent des primes et licencient) ;

35. - réduire la responsabilité des académies et du ministère pour transférer le financement et la gestion des établissements au niveau de la collectivité territoriale la plus « adaptée » (région, métropole, intercommunalité...) ;

36. - diminuer le contenu des cours en termes de savoirs, pour augmenter le temps de cours dédié aux « compétences » utiles immédiatement pour l'entreprise, pour viser « l'employabilité » au détriment des qualifications. Cela passe par l'augmentation du temps passé en entreprise (en particulier, le développement des stages et de l'apprentissage) et le renforcement du contrôle du patronat sur les formations ;

37. - augmenter la « lisibilité » des parcours des élèves et étudiants pour le patronat avec la généralisation des livrets numériques et des compléments aux diplômes ;

38. Les objectifs sont de plusieurs ordres pour le capital :

39. - détruire le cadre national des formations, les programmes nationaux et les diplômes nationaux, bases des qualifications et des conventions collectives nationales ;

40. - réduire l'esprit critique et la culture de l'immense majorité de la population, facteurs d'émancipation, tout en maintenant un haut niveau de « compétences utiles » aux employeurs ;

41. - maintenir et augmenter la ségrégation spatiale et sociale de l'École ;

42. - liquider les statuts nationaux des personnels, qui les unifient, les protègent et leur donnent des latitudes pour défendre les missions et les usagers ;

43. - à terme privatiser des secteurs rentables.

44. Ces objectifs de casse du caractère national du système éducatif s'articulent avec la politique d'austérité et la régionalisation impulsées par l'Union Européenne, qui étranglent et démantèlent le Service public construit dans le cadre de la nation. Ainsi, les 60000 postes promis par Hollande dans le primaire et le secondaire, outre qu'ils n'auraient pas suffi à compenser les pertes depuis 2007 et la montée démographique, se sont avérés être un effet d'annonce, la plus grande partie ayant en fait financé le passage à mi-temps des professeurs stagiaires.

45. Dans la prochaine période, sans l'intervention forte des salariées avec leurs syndicats, il est probable que cette politique s'aggrave encore.

46. Dans l'enseignement secondaire, comme le ministère n'a pas pu bouleverser complètement les décrets statutaires, il faut s'attendre à l'aggravation des attaques contre les statuts des enseignants (généralisation de la bivalence, augmentation des tâches annexes, introduction de hiérarchies intermédiaires dans les établissements -conseil pédagogique, coordination...-).

47. Dans le primaire, la réforme des rythmes scolaires qui n'a pas fixé de règle nationale d'organisation de la semaine, se traduit par une explosion des inégalités entre les territoires et les familles,

les communes devant financer les temps d'activités périscolaires (TAP) souvent payantes pour les familles. La mise en œuvre des TAP a instauré un début de municipalisation de l'École qui pourrait permettre aux maires de s'immiscer de plus en plus dans les contenus pédagogiques. Le cadre national risque donc de subir de nouveaux coups de canif.

48. La « continuité bac +/- 3 » est censée mieux articuler le lycée et le 1er cycle universitaire (Licence, BTS, IUT). En réalité, les objectifs sont la suppression du baccalauréat (1er grade universitaire permettant d'accéder au supérieur), la sélection à l'université sous couvert de « régulation des flux » et la « fluidité » des affectations d'enseignant-es entre le lycée et le supérieur.

49. Avec la « professionnalisation » imposée des formations, la Licence voit son contenu disciplinaire encore affaibli. Cela tend à la rendre de plus en plus généraliste, a contrario de son objectif de bien connaître une discipline et d'initier des pratiques de recherche. Le lien à la recherche tend à s'atténuer (enseignements réalisés par des enseignant-es non chercheur-es). Les bacs pro et techno fermeraient les portes du supérieur, en supprimant le droit à l'inscription en Licence. Le taux calamiteux de réussite des bacs pro après le bac (3% de passage entre la L1 et la L2) pose la question du retour de l'année d'enseignement supprimée pour des raisons budgétaires lors de la réforme du BEP/Bac Pro, que nous avons combattue très justement. L'introduction de quotas (bacs pro vers BTS et bacs techno vers IUT) par la loi LRU-Fioraso est une pseudo-réponse technocratique qui fragilise les BTS et IUT sans permettre le nécessaire soutien aux élèves en difficulté.

50. Dans le supérieur, les questions de la sélection des étudiant-es (à l'entrée en licence et en master) et de la libéralisation des droits d'inscription, décidés par chaque direction d'université, seront sans doute les prochaines attaques contre l'université (annonce de Sarkozy en mai 2016). La FERC CGT défend le prin-

cipe des études gratuites et de haut niveau pour toutes et tous sur tout le territoire et donc s'y opposera.

51. Pour la FERC CGT, le service public d'éducation doit redevenir le lieu privilégié pour l'enseignement, son efficacité doit être renforcée et les moyens mis à sa disposition doivent redevenir suffisants : diminution du nombre d'élèves par classe, augmentation du nombre de titulaires (enseignant-es, personnels administratifs, de surveillance, de conseil et d'orientation, médico-sociaux...). Le bac doit rester le premier grade universitaire.

52. Enseignement privé

53. La casse de la formation initiale et continue publique, les financements de l'enseignement privé sur fonds publics (notamment par le salaire des enseignant-es) maintiennent l'enseignement privé patronal et/ou religieux. L'influence du patronat de l'enseignement privé (catholique ou non) sur le contenu des formations et sur la gestion des personnels doit être limitée : dans les faits, l'État ne joue pas ou mal son rôle de tutelle, ferme les yeux sur la qualité de ces formations quand il n'en organise pas lui-même le monopole au profit du privé comme cela a pu être le cas pour la formation des stagiaires de l'enseignement privé sous contrat d'association. Par ailleurs, il existe encore des zones sans école ou lycée public, mettant en place le monopole du privé, le plus souvent confessionnel, ce qui remet en cause l'égalité des citoyen-nes sur tout le territoire et est contraire à la Loi de 1905.

54. Les logiques financières et la marchandisation de l'éducation conduisent l'État à mettre en concurrence les établissements d'enseignement supérieur publics avec ceux du privé. On assiste à un double mouvement : l'augmentation des frais d'inscription pour les salarié-es s'inscrivant à l'Université, relevant de la formation professionnelle et la dévolution au secteur privé de formations plus ou moins diplômantes sous couvert d'un encadrement « de qualité ».

55. La FERC CGT revendique la nationalisation de tous les secteurs d'enseignement privé sous contrat dans un seul service public rénové, laïque, démocratique et réellement gratuit, et la fonctionnarisation sur place des personnels.

**56. b) Formation professionnelle**

57. La marchandisation de la formation professionnelle s'accélère. Depuis la décentralisation de 2004, les Conseils régionaux sont les seuls responsables de la politique publique de la formation professionnelle. Adeptes de la mise en concurrence au travers d'appels d'offres, le service public (AFPA, GRETA, CNAM...) est mis à mal face aux officines marchandes promptes au « moins disant », qu'il soit social ou de service rendu aux usagers. Évidemment, ce sont les plus précaires (privé-es d'emploi) et les bas niveaux de qualification qui en font les frais, contraints de renoncer définitivement à l'ambition de la 2ème chance inscrite dans la loi fondatrice de 1971.

58. Cela n'empêche pas par ailleurs les néo-libéraux de déplorer « l'inefficacité sociale » des fameux « 32 milliards » de la formation professionnelle, que le patronat commence à siphonner (cf. exemple de Cisco pour formations diplômantes en informatique concurrençant les IUT).

**59. c) Recherche et enseignement supérieur**

60. La régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est accélérée. Les fusions d'universités et les regroupements d'établissements (publics et privés) au sein des comUE (Communautés d'Universités et d'Établissements, qui ont le statut d'université) ont restructuré en profondeur le secteur.

61. Les organismes de recherche nationaux sont menacés d'éclatement régional et d'absorption dans les ComUE. La politique de recherche est de plus en plus

# RÉSOLUTION

20

Supplément au Lien N° 188 - sept 2016

contractualisée et orientée : les budgets récurrents des laboratoires subissent des baisses drastiques, les équipes de recherche sont contraintes de quémander des projets à l'UE, à l'ANR ou aux entreprises privées. Les « Programmes d'investissement d'avenir » concentrent les moyens sur quelques sites au détriment du nécessaire foisonnement de la recherche. L'utilitarisme et l'insertion professionnelle sont les alibis pour réduire la recherche sans « rentabilité » immédiate, en particulier les sciences humaines et sociales. Enfin, alors que l'étrangement budgétaire des organismes et des universités s'accélère, plus de 5 milliards d'euros par an (Crédit Impôt Recherche) sont donnés sans contrôle ni retour aux grands groupes.

62. Ces trois axes politiques (restructurations, recherche dite « partenariale » et austérité) nuisent à la stratégie nationale de recherche, qui devrait être impulsée principalement par les organismes et les établissements de l'ESR, et tendent à l'adaptation des directions de recherche au patronat local et à la captation des résultats de la recherche pour des intérêts privés.

63. Les objectifs d'une véritable démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et de la réussite des étudiant-es affichés par le gouvernement sont contredits par la remise en cause des œuvres sociales. Dans un contexte de paupérisation de masse organisé par une minorité pour contraindre la majorité, les CROUS se retrouvent en première ligne devant les étudiant-es. Leurs missions, loin d'être renforcées, sont diluées dans une marchandisation de « prestation hôtelière » et de « repas exceptionnels ». Le budget alloué stagne ou diminue chaque année alors qu'il y a de plus en plus d'étudiant-es. Pour compléter ce tableau, des aides publiques sont versées pour construire des résidences privées. Nous revendiquons l'arrêt de ces financements publics. Il faut augmenter les budgets des CROUS et obtenir la fonctionnarisation des personnels conformément aux articles de la loi de déontologie sur ce sujet.

## 64. d) Politique culturelle de l'État

65. Pour la FERC, l'accès à la culture pour toutes et tous ne relève pas du seul ministère de l'Éducation Nationale et du cursus scolaire obligatoire. L'apprentissage de la culture doit se construire tout au long de la vie, sur les lieux de vie et de travail.

66. La réforme territoriale et ses conséquences sur les DRAC les mettent en difficulté pour remplir leurs missions essentielles au service des territoires et pour l'accès de tous à la culture. Il en va de même pour les personnels des services déconcentrés touchés par cette restructuration. Des menaces de fermeture pèsent sur des sites des archives nationales (Fontainebleau, Paris...). Les musées nationaux ont connu de fortes mutations ces 20 dernières années, avec une orientation évidente de recherche de rentabilité et de soumission aux contraintes économiques et de mise en concurrence entre les établissements. Le bilan est sans appel : État en recul et résigné, course effrénée aux ressources propres et au mécénat, modèle économique et social à bout de souffle, démocratisation des publics sacrifiée sur l'autel de l'hyper-fréquentation, marchandisation des collections, augmentation injustifiable des tarifs, crise de l'emploi et des conditions de travail, précarité pour les personnels et carrières parmi les plus mauvaises du ministère.

67. Or le ministère de la Culture a perdu de nombreux emplois, près de 700 depuis l'arrivée de Hollande au pouvoir, ce qui pèse évidemment sur sa capacité à remplir ses missions de service public d'émancipation de la société par l'ouverture culturelle pour toutes et tous. Dans les écoles supérieures d'architecture une réforme est en cours dont l'enjeu est notamment l'obtention du statut d'enseignant-chercheur. Celle-ci doit prendre en compte la très forte précarité de centaines d'enseignant-es qui combinent d'authentiques besoins permanents de la pédagogie, en lieu et place d'en-

seignant-es titulaires qu'ils/elles ont vocation à devenir.

68. Les bibliothèques nationales et universitaires sont sommées d'élargir leurs horaires d'ouverture, sans les moyens afférents, ni réflexion approfondie sur les conditions de travail de leurs personnels et leurs missions : quel est le rôle d'une bibliothèque ouverte jusqu'à 22h ou le dimanche ? Faute de moyens, ce sont des personnels précaires (contractuel-les étudiant-es notamment) qui assurent le service public en lieu et place des titulaires. Les 128 suppressions d'emplois à La Bibliothèque Nationale de France entre 2012 et 2014, s'ajoutant à 144 suppressions sur les années antérieures, montrent assez que la BNF a été sacrifiée par les ministères de la culture et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Là aussi il est nécessaire de revenir sur ces orientations, c'est toute la politique du livre et de la lecture qui en dépend.

69. Les débats sur les missions doivent être reliés aux questions de budget et des conditions de travail des personnels.

## 70. e) Education populaire : Culture, Jeunesse et Sport

71. La jeunesse aussi ne peut qu'être déçue par la trahison « Hollandiste ». Au Bourget, le candidat s'engageait : « *est-ce que les jeunes vivront mieux en 2017 qu'en 2012 ?* ». La réponse est venue de la rue au printemps 2016 avec la vague « *on vaut mieux que ça !* ». Alors qu'une étudiant-e sur deux doit travailler pour financer ses études, 40% n'atteignent pas un diplôme à l'Université, preuve que l'on ne peut faire les deux à la fois. Et la tentation d'augmenter les frais d'inscription pour les aligner sur les tarifs du marché des « grandes écoles » privées ne ferait qu'empirer les inégalités sociales.

72. De même « l'apprentissage » qui croît fortement dans le supérieur constitue un effet d'aubaine pour les grands groupes du CAC 40, entre autres. Les difficultés d'insertion



tion professionnelle (en moyenne le 1<sup>er</sup> CDI à 27 ans) contribuent à la dégradation des conditions de vie de la jeunesse. Par exemple, si elle choisit la colocation, ce n'est pas parce que c'est plus convivial mais bien parce qu'il manque des logements étudiants gérés par les CROUS. Rappelons que les étudiant-es qui ont le plus besoin des œuvres universitaires en sont exclus de fait. Par exemple, sur la région parisienne, un boursier échelon 7 qui devrait loger au CROUS (loyer moyen 421 euros) et manger au CROUS midi et soir (3,25 € le repas donc 201,5 €/mois) dépenserait 622,5 euros/mois alors qu'il n'en gagne que 554,5 ...

73. Il en va de même pour les jeunes salarié-es : dans les hébergements collectifs en Foyer de Jeunes Travailleurs, au-delà de l'aspect social qui reste essentiel, ils/elles doivent pouvoir bénéficier d'un environnement global leur permettant de mieux s'insérer dans leur parcours professionnel et leur parcours de vie.

74. Les associations d'éducation populaire sont fortement touchées par les politiques d'austérité des politiques publiques. Ainsi de nombreuses associations voient les subventions baissées à des niveaux dérisoires qui les entraînent vers des redressements judiciaires.

75. Dans le domaine culturel les actions sont de plus fragilisées et menacées par les réformes du statut des intermittents du spectacle qui modifient les modèles économiques.

76. Pourtant le rôle des associations d'éducation populaire dans le domaine culturel, du sport ou des loisirs est primordial dans une période de désespérance pour une partie de la jeunesse pour son avenir. Ouvertes à toute la population dans sa diversité d'âge, d'origine et d'opinion, elles proposent le plus souvent des expériences de « vivre ensemble », de « responsabilité civique » et de cheminements vers la culture, le sport et la création artistique.

77. Ces actions éducatives et sociales, dans toutes leurs dimensions, sont utiles et nécessaires à la formation des jeunes. Il est donc fondamental de les soutenir fortement avec les moyens financiers publics.

78. A l'heure où la marchandisation gangrène tout ce secteur, la FERC demande le rétablissement par l'Etat et les collectivités locales concernées des subventions nécessaires à la poursuite et au développement de leur activité.

### 79. B- L'IMPACT SUR LES PERSONNELS.

#### 80. a) Réduction des effectifs, mobilités

81. La politique d'austérité conduit à l'étranglement financier des services publics ou des associations, impactant principalement la masse salariale. Cet impact est retentissant dans le secteur privé du fait de la délégation à ce secteur de missions de service public. La concurrence entre les entreprises pour décrocher les marchés provoque du moins disant social (salariaires, précarité). Les gels de postes détériorent également les services publics.

82. La régionalisation, les fusions de régions et les prévisibles fusions d'académies provoquent des mobilités forcées de personnels (géographiques et/ou fonctionnelles), le ministère de l'éducation refusant même de prévoir un plan d'accompagnement. La modification du périmètre des académies est lourde de menaces sur la gestion de la carrière des personnels de l'Éducation nationale : nouveaux transferts aux collectivités (sortie de la FP d'État), changement des règles de gestion de carrière, pour la mobilité... Le rôle des CAP pourrait être réduit au profit d'une gestion renforcée par le recteur.

83. La précarité endémique n'a été réduite qu'à la marge par la loi Sauvadet et son prolongement (loi Déontologie) : soit des personnels

contractuels étaient exclus d'office du processus, soit les conditions de reclassement étaient trop défavorables, soit encore l'administration refusait l'ouverture des concours nécessaires. L'état des lieux montre que les contractuel-les titularisés l'ont trop souvent été au détriment de recrutements ou de promotions de titulaires. De plus le recrutement de contractuel-les n'a pas cessé.

84. Une fenêtre de tir (loi déontologie) pourrait permettre de titulariser les personnels ouvriers des CROUS. L'action est en cours.

#### 85. b) Conditions de travail

86. Tout ceci tend à détruire les collectifs de travail et à dégrader toujours plus les conditions de travail. « Faire mieux et plus avec moins » semble être la maxime constante de tous les employeurs, publics et privés. Pour les personnels, c'est tout le sens de leur travail qui est déstructuré. Partout les CHSCT voient leurs prérogatives niées ou contournées et leurs moyens disputés ou même réduits comme dans le Ministère de l'ENESR.

#### 87. c) Statuts et garanties collectives, droits sociaux

88. La défense des statuts nationaux et des garanties collectives nationales est un combat constant face aux tentatives patronales et gouvernementales de remettre en cause les acquis de 1936 et 1945 (remise en cause du programme du CNR). Dans la suite de l'ANI de 2013, des lois Macron et Rebsamen, la loi El Khomri cherche à remettre en cause les fondements du Code du travail, en inversant la hiérarchie des normes. De la même façon dans le public, les statuts nationaux sont rognés par l'individualisation des carrières et des primes (cf. RIFSEEP).

89. L'auto-entrepreneuriat et l'ubérisation sont développés par le patronat. Ils visent à individualiser le rapport de travail, sur le modèle du louage « de gré à gré », niant le déséquilibre entre le donneur d'ordre et le prestataire de service. Ces derniers sont de fait un employeur et

# RÉSOLUTION

un salarié et doivent être reconnus comme tels.

90. d) Rémunération : PPCR, RIFSEEP, IMP...

91. La stagnation depuis vingt ans du point d'indice a amené la perte d'une dizaine de points de pouvoir d'achat. La situation est similaire dans le privé. Les revenus minima restent toujours insuffisants pour vivre et les revenus intermédiaires se smicardisent. Les grilles de rémunération se tassent.

92. Pour atténuer partiellement l'insuffisance des revenus, les primes au mérite (RIFSEEP, IMP -indemnité pour missions particulières-, intéressement et autres primes variables...) ont pris de plus en plus d'importance. L'effet immédiat est l'individualisation et la mise en concurrence des personnels, l'acharnement au rendement souvent au détriment de la santé ou de la vie familiale et la casse des collectifs de travail.

93. Dans la Fonction publique, le gouvernement Hollande-Valls a imposé le protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) en dépit du refus des organisations syndicales majoritaires dont la CGT. Ce PPCR comporte 2 axes. L'axe 1 vise à mettre en place les outils d'application de

la loi NOTRe (mobilités forcées à moyens constants), l'axe 2 visant officiellement à améliorer les déroulements de carrières. Malgré quelques petites avancées (transfert de primes en point d'indice, engagement creux de revoir la prime de résidence...), la CGT a dénoncé l'insuffisance et les effets négatifs du PPCR : inversion de carrière ou rallongement de durée d'échelon et de grade, allongement pour avoir une carrière complète, suppression des réductions d'ancienneté et surtout refus de négocier sur le point d'indice... Les dernières propositions pour les enseignant-es sont très minimalistes : les nouvelles grilles de rémunérations continuent à lier la rémunération à l'évaluation et sont loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies par les personnels depuis de nombreuses années.

94. En tout état de cause, les mesurette (point d'indice +0,6 % juillet 2016, + 0,6 % février 2017, prime pour les professeur-es des écoles...), réalisées en toute fin du mandat Hollande (donc largement à la charge du prochain gouvernement) et sous la pression de la mobilisation contre la loi El Khomri, sont insuffisantes au regard des 15% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 et montrent le mépris du gouvernement envers les personnels et leurs syndicats.



95. LA FERC CGT AGIT POUR :

96. Un autre ordre mondial respectueux de la souveraineté des peuples, facteur de paix et qui permette un développement respectueux de l'environnement comme des hommes et femmes de tous les continents.

97. Une autre répartition des richesses et la fin des politiques économiques marquées par l'austérité et un formidable transfert des revenus vers le capital au détriment des salarié-es et retraité-es.

98. Le respect des droits humains fondamentaux.

99. La mise en place de conditions pour que s'exerce réellement la démocratie partout.

100. La défense et le renforcement des statuts de fonctionnaires, des conventions collectives et du Code du travail.

101. La fin de toutes les formes de précarité.

102. La défense et l'amélioration de la Sécurité sociale.

103. Des conditions de travail et d'emplois dignes du XXI<sup>e</sup> siècle.

104. L'augmentation des salaires, des retraites et des pensions.

105. La conquête de nouveaux droits pour les salarié-es.

*Les repères revendicatifs adoptés en 2014 et 2015, publiés dans le supplément du Lien n°186, sont des réponses aux orientations revendicatives exprimées dans cette résolution concernant nos missions et la situation des personnels.*

## Résolution 12<sup>e</sup> congrès de la FERC

# Partie 2 : LA RÉPONSE SYNDICALE

### 1. I- LA FERC-CGT, UN OUTIL DE RÉSISTANCE, DE REVENDICATION, DE PROPOSITION AU SERVICE DES SALARIÉ-ES.

2. Les CNF de 2014 et 2015 ont actualisé les repères revendicatifs, bien commun de toute la fédération, outils de la construction de la démarche revendicative et des luttes avec les salarié-es de l'Education, de la Recherche et de la Culture.

3. La FERC-CGT a bâti ses revendications en cherchant à donner du sens à la démarche confédérale, en prolongeant la réflexion avec les syndiqué-es et les salarié-es. Elles traduisent les réalités et les aspirations des salarié-es et des retraité-es de ses champs professionnels, pour une émancipation et une véritable démocratie sociale.

4. La fédération revendique le développement des services publics comme d'un secteur associatif et d'Education populaire porteur réellement de valeurs de progrès. C'est ainsi qu'elle décline des propositions de la manière la plus transversale possible en essayant de poser un regard fédéral sur des problématiques au cœur de ses champs d'activité, y compris au niveau européen et international.

5. Elle porte aussi des revendications plus spécifiques sur les questions essentielles du Travail, de la lutte contre les discriminations, les droits collectifs, les salaires, retraites et pensions ainsi que la protection sociale. (Cf. les repères revendicatifs de la FERC-CGT)

6. Les réformes, telles que celles que veulent imposer la France et l'Union Européenne ces trente dernières années ont essentiellement pour but de déconstruire les droits sociaux conquis avec le Front

populaire et le Conseil National de la Résistance.

7. Les nouvelles attaques contre le Code du travail, en 2016, s'inscrivent dans cette logique et concrétisent la mainmise du capital sur le politique et le délitement de la conscience sociale dans notre société. Avec pour toile de fond le pacte de responsabilité, la loi portant réforme du Code du travail marginalise les droits collectifs, inverse la hiérarchie des normes et menace les statuts.

8. Pourtant c'est bien le coût du capital qui gangrène notre société, pas le coût du travail. Il y a trente ans, pour 100 euros de salaire, les entreprises versaient 7 euros de dividende aux actionnaires ce qui représentait 10 jours de travail par an ; aujourd'hui on est passé à 34 euros soit 45 jours de travail annuels. La part du coût du capital (intérêts et dividendes) a crû de manière exponentielle jusqu'en 2008 pour dépasser les 35% de la valeur ajoutée, au détriment de l'investissement dans l'outil de production.

9. Les puissances économiques et financières, qui n'ont jamais accepté les progrès sociaux de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, n'ont eu de cesse de peser pour les faire reculer étape par étape. Constatant que ses attaques globales contre l'ensemble des acquis du salariat échouaient, le capital a procédé par segment.

10. Le meilleur exemple reste les reculs en matière de retraite. D'abord gouvernement et patronat se sont attaqués aux salarié-es du privé, puis aux fonctionnaires pour conclure avec le régime des intermittent-es du spectacle. La division du salariat n'est pas une technique nouvelle mais il est vrai que, accompagnée de campagne de désinfor-

mation sur les grands média, elle a produit, pour partie, les effets escomptés.

11. Cependant, ces reculs sociaux ont été marqués par l'organisation de résistances collectives qui ont freiné les velléités du capital. C'est certes rassurant sur la capacité à mobiliser mais cela n'a pas permis de conquérir de nouveaux droits pour les salarié-es du privé comme du public, pour les jeunes et les retraité-es.

12. Cela confère à notre organisation de grandes responsabilités en termes d'informations des salarié-es, de formation des syndiqué-es, de débats idéologiques ou encore de constructions des luttes. C'est d'autant plus important dans plusieurs de nos secteurs d'activités où le syndicalisme corporatif reste dominant.

13. Dans le même temps l'appareil productif et les services publics sont mis à mal sous la pression du capital financier. En effet, pendant que la rémunération des actionnaires est multipliée par 5, la dette des administrations publiques augmente de 1000 milliards d'euros (entre 1995 et 2012) et le déficit du commerce extérieur ne cesse de se creuser. Il est passé de 10 à 80 milliards d'euros entre 2003 et 2012, malgré les plus de 172 milliards d'euros de subventions ou d'exonérations de cotisations et d'impôts accordées aux entreprises.

14. Les intérêts de la dette publique ne cessent de s'accroître. Ils représentent 520 milliards d'euros payés en dix ans, c'est autant d'argent de moins pour financer les services publics et répondre aux besoins des populations.

15. La responsabilité du capital est première : il alourdit les prélève-

# RÉSOLUTION

24

Supplément au Lien N° 188 - sept 2016

ments sur les richesses créées par les travailleur-ses et conduit ainsi à la crise systémique en cours. Pour en sortir, la CGT estime qu'il faut valoriser le travail et dévaloriser le capital. Pour mémoire, la création de la Sécurité sociale a été un moyen de dévaloriser le capital. Ainsi, il est nécessaire d'établir un autre partage des richesses au bénéfice du travail et de construire un nouveau mode de développement économique et social porteur de progrès social.

16. Pour y parvenir, il est donc indispensable de maîtriser le coût du capital et de pallier l'insuffisance des mécanismes démocratiques, tant dans la cité que dans l'entreprise. C'est alors que se pose la question des droits d'intervention des salarié-es sur les choix des entreprises : droits suspensifs pour les CE/CCE/Comités de groupe/CHS-CT, rôle des administrateur-trices salarié-es, droits pour les salarié-es des petites entreprises et associations, etc.

17. La valorisation du travail est indispensable pour établir un nouveau mode de développement. Cela implique de créer des emplois stables (cf. sécurité sociale professionnelle, nouveau statut du travail salarié), d'augmenter les salaires, d'améliorer les conditions de travail, d'assurer l'égalité femmes-hommes, de mettre fin à toutes les formes de discrimination, de développer les droits sociaux et de gagner de nouveaux droits.

18. Valoriser le travail, c'est aussi développer et renforcer le potentiel productif du pays (industrie articulée aux services de qualité) pour empêcher la dérive vers la financiarisation. Plutôt que spéculation et distribution de dividendes, il faut renforcer l'investissement dans la recherche, le développement et la formation.

19. La compréhension de ces enjeux n'est pas spontanée, l'idéologie dominante use des médias pour sa propagande, sans respect de la pluralité des opinions, sans respect de la démocratie donc. Comme dans tout système en crise, elle tente en

permanence de détourner la colère vers des boucs émissaires (rôle du FN et plus largement de l'extrême droite) ou de s'inscrire dans une logique de fatalité.

20. Une véritable bataille d'idée sur le coût du Capital reste nécessaire pour travailler à de véritables alternatives. Ces explications sont d'autant mieux comprises qu'elles s'appuient sur le vécu des salarié-es dans leur travail.

21. Le syndicalisme de progrès, tel que le construit la CGT, doit être porteur de revendications capables de fédérer un maximum de salarié-es et de propositions alternatives concernant nos champs professionnels et l'organisation sociale elle-même.

## **22. II - RASSEMBLER, CONSTRUIRE DES MOBILISATIONS.**

23. Nous l'avons vu les repères revendicatifs témoignent d'une ambition forte pour l'Education, la Formation, la Recherche et la Culture, pour la démocratie et les libertés, pour l'ensemble de droits des salarié-es. Le seul énoncé de revendications justes ou attractives ne suffit pas. L'opposition farouche des puissances économiques et financières, le soutien des pouvoirs publics en France et en Europe, rendent nécessaire de traduire ces ambitions revendicatives dans des luttes puissantes par leur détermination mais aussi par le nombre de salarié-es qui s'y implique.

24. Créer les conditions de luttes porteuses de revendications favorables au monde du travail dans le rapport de force qui l'oppose au capital et qui visent à rassembler les salarié-es, construire avec eux l'action : c'est notre conception d'un syndicalisme de classe et de masse.

25. Dans un contexte de criminalisation de l'action syndicale et d'affaiblissement du syndicalisme ces dernières décennies, le patronat et les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour restreindre l'activité

syndicale à un syndicalisme d'instances, éloigné de la conquête de nouveaux droits avec les salarié-es. Laisser faire ou accompagner cette dérive affaiblit le rapport de force et conduit à laisser les mains libres au patronat et aux employeurs publics.

26. Parvenir à rassembler massivement les salarié-es nécessite une impulsion syndicale qui ne sera efficace que si elle se prépare démocratiquement dans nos organisations. Il faut aussi une pratique renouvelée de démocratie syndicale permettant aux salarié-es de s'approprier ces démarches, d'être acteur-trices et décideur-ses. Le rôle des militant-es sur les lieux de travail est crucial : former, informer, débattre, proposer et organiser.

27. C'est pourquoi l'amélioration de la qualité de notre vie syndicale est une nécessité : créer de nouvelles bases, renforcer nos anciennes, les organiser pour que les syndiqué-es soient réellement en capacité de mettre en œuvre cette démarche.

28. Notre participation aux instances fait intégralement partie de l'activité syndicale mais elle n'a de sens et d'efficacité réelle que si elle sert cette dernière et l'intérêt des salarié-es. C'est même souvent la partie la plus visible de l'activité syndicale pour les salarié-es non syndiqué-es. C'est pour cela que la CGT a adopté lors de son 47<sup>e</sup> congrès confédéral la charte des élu-es et mandaté-es qui recense les droits et les obligations de l'organisation mandante comme du/de la syndiqué-e mandaté-e. Ainsi, des militant-es, élu-es ou mandaté-es, outillés, informés et formés, ne sont plus en situation de délégation de pouvoir et deviennent des acteurs-trices plus efficaces à toutes les étapes de la construction des luttes. Mais pour répondre à cette demande institutionnelle, il nous faut conquérir de nouveaux droits.

29. La question de l'unité syndicale et de l'unité d'action est déterminante dans un paysage syndical dispersé. Elle favorise le rassemblement des salarié-es et permet de



créer le rapport de force indispensable pour obtenir la satisfaction de leurs revendications. C'est une aspiration des salarié-es.

30. Lors des mobilisations, dans les services publics et entreprises, le périmètre unitaire dépend souvent de nombreux facteurs. Mais c'est plus facile là où la CGT est forte et organisée. Dans ce cadre, les objectifs doivent être clairs et partagés avec les autres organisations. Des intersyndicales qui fédèrent les positions communes tout en respectant les divergences sont là pour aider à l'unité d'action nécessaire à l'élévation du rapport de force.

31. Bien évidemment les revendications, le rôle et la parole de la CGT, outil de rassemblement au service des salarié-es, ne doivent jamais passer au second plan. L'objectif est de répondre à la trop grande dispersion syndicale. Ces intersyndicales ne peuvent avoir qu'une temporalité et une géométrie variables selon les secteurs et les sujets de mobilisation.

32. La pratique de l'unité d'action, l'unité syndicale plus particulière avec les syndicats se revendiquant de la transformation sociale ouvre le débat de l'unification : celui-ci ne peut s'envisager que sous le contrôle des syndiqué-es eux-mêmes.

33. Gagner pour empêcher un mauvais accord ou obtenir une avancée revendicative ne peut que renforcer nos positions et nos propositions. C'est pourquoi, y compris dans un contexte unitaire, l'expression de nos propositions est indispensable.

34. Notre organisation confédérée, nos syndicats inter-catégoriels sont vecteurs de mise en commun, de dynamiques unitaires pour peu que le processus de fédéralisation et de confédéralisation soit mis en place. Cela nous permet d'articuler luttes sectorielles ou professionnelles locales ou nationales avec les luttes interprofessionnelles.

35. Notre spécificité dans des champs où les syndicats « autonomes » restent dominants est un atout à faire valoir. Il nous donne une responsabilité pour aider les salarié-es à dépasser le corporatisme ou le repli sur les seuls enjeux professionnels.

### **36. III- NÉGOCIER, CONSTRUIRE UNE NOUVELLE DÉMOCRATIE SOCIALE DANS LE PRIVÉ ET LE PUBLIC.**

37. Le gouvernement actuel déclare fonder son action sur le « dialogue social ». Il affirme que celui-ci « est donc, non pas une formalité, non pas une obligation, mais une condition du progrès. ». Pourtant il n'a de cesse, en parfaite harmonie avec le MEDEF, d'ignorer les organisations syndicales comme l'illustre la méthode utilisée pour imposer la Loi Travail contre l'opinion publique et la majorité des organisations représentatives de salarié-es soutenue par des millions de salarié-es mobilisés sous différentes formes pendant des mois.

38. On constate au quotidien dans le secteur public ou privé des atteintes aux droits, un mépris grandissant des salarié-es et de leurs représentant-es mais aussi une perte de droits pour les salarié-es et de démocratie à tous niveaux. La place des représentant-es des salarié-es dans les conseils d'administration est souvent symbolique. L'exemple des établissements d'enseignement supérieur, depuis les lois LRU mettant en place l'autonomie, est édifiant. Dans ce secteur les processus de fusion et la mise en place des comUE consacrent un recul des pratiques démocratiques.

39. Les relations sociales dans la fonction publique doit être réinterrogées. Les instances de représentations des personnels (Comités techniques, CHSCT, CAP ...) se transforment de plus en plus en outil d'adaptation au service des politiques de l'Etat. L'espace de négociation avec les organisations syndicales se réduit parfois à néant, remplacé de plus en plus

par des groupes de travail non représentatifs. Dès lors les instances ne servent souvent qu'à ratifier des décisions prises en amont dans des concertations obscures. C'est d'ailleurs la méthode utilisée par le MEDEF lors de plusieurs négociations d'ANI avec la complicité de certaines organisations syndicales.

40. Dans le secteur de « l'économie sociale et solidaire », la dérive des orientations en matière d'éducation populaire s'est accompagnée de la mise en place de relations sociales calquées sur celles imposées par le MEDEF. Il y a une disproportion de moyens affectés à la négociation collective des organisations d'employeurs au détriment des organisations de salarié-es.

41. Une stratégie des employeurs, notamment dans le secteur associatif, est d'imposer des textes non normatifs renvoyant aux branches ou aux entreprises, une négociation effective à l'exemple du récent accord signé avec l'UDES. Cette démarche anticipe de fait les lois qui tentent de remettre en cause la hiérarchie des normes. La faible représentation syndicale favorise des comportements syndicaux d'accompagnement quand il ne s'agit pas de relais purs et simples des employeurs. L'absence de droit rend difficile le déploiement et l'action.

42. Face à ces constats, nous devons mettre en place une stratégie offensive de conquête pour une transformation sociale.

43. Il faut garantir à tous les salarié-es, à travers leurs représentant-es syndicaux, un véritable droit à la négociation. Il faut redonner du sens, du droit aux instances représentatives du personnel, réaffirmer leur rôle.

44. Les négociations doivent permettre de faire aboutir les revendications, le syndicalisme de transformation sociale ne signifie pas que nous attendons le « grand changement », il se gagne aussi au quotidien. Il est indispensable pour cela de développer le rapport de force pour entrer dans une stratégie de

# RÉSOLUTION

26

Supplément au Lien N° 188 - sept 2016

conquête sociale qui doit déboucher sur un processus de négociation s'appuyant sur les décisions des syndiqué-es et des salarié-es. Bien évidemment la conquête de droits collectifs ne peut être réellement efficace sans le respect absolu de la hiérarchie des normes.

45. C'est pourquoi la défense et l'amélioration du code du travail, du statut de la fonction publique, des statuts spécifiques comme ceux des CMA, des conventions collectives sont des objectifs fondamentaux de notre démarche syndicale.

46. Il faut en finir avec les discriminations et les atteintes aux droits syndicaux qui doivent être lourdement sanctionnés. L'inspection du travail doit avoir les moyens de remplir toutes ses missions, la justice prud'homale doit être réhabilitée et garantie, les élections doivent être rétablies.

47. Il faut gagner des droits professionnels et interprofessionnels nouveaux pour assurer la présence des représentant-es des salarié-es dans les instances interprofessionnelles (dans les textes en vigueur de nombreuses instances comme par exemple celles de la formation professionnelle sont ignorées en matière de droits syndicaux).

## **48. IV- ETRE UNE FORCE DE TRANSFORMATION SOCIALE, AGIR DANS LA SOCIÉTÉ POUR LA TRANSFORMER : NOTRE RAPPORT AUX MOUVEMENTS CITOYENS.**

49. Le congrès confédéral de 1906 à Amiens a adopté la fameuse Charte censée régler les rapports avec les partis politiques. Elle définit pour la CGT une « double besogne ».

50. La fonction première du syndicalisme, sa première tâche est de défendre les intérêts des salarié-es en faisant avancer leurs revendications, « la réalisation d'améliorations immédiates telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. ».

51. A cette fonction première, la Charte d'Amiens ajoute : « *Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste [...]. Le congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait de tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat* ».

52. Pour le syndicalisme CGT, la bataille pour les revendications est donc complémentaire de la construction d'une société débarassée de l'exploitation. Un lien profond unit les différents aspects de cette « double besogne ».

53. Ainsi la besogne quotidienne, qui part des exigences élémentaires de satisfaction des besoins des salarié-es, s'est enrichie considérablement au fur et à mesure de l'expérience accumulée : loi pour les 8 heures au début du XX<sup>e</sup> siècle, les 40 heures en 1936, les 35 heures, les grilles de salaires, la Sécurité sociale, etc.

54. L'accumulation des revendications se heurte au pouvoir du patronat et de l'Etat. Tout naturellement, la portée générale, voire universelle, des conquêtes sociales (Sécurité sociale, services publics...), conduit à une élaboration collective sur un projet de société, l'émancipation sociale. Le syndicalisme produit donc une réflexion sur un projet commun qui n'échappe pas au « politique ».

55. C'est pourquoi, le projet émancipateur de la CGT passe par un combat contre toutes les formes de domination et de discrimination : notamment contre l'oppression des femmes, contre le racisme ou les LGBTphobies, pour l'égalité. Le projet émancipateur n'est pas un futur abstrait. Nos manières d'agir, comme nos revendications, s'inscrivent parfois dans un « déjà là » qui annonce une transformation de la société.

56. Nous nous investissons dans des luttes citoyennes aux côtés du monde associatif, social et politique, sur différents sujets : droits fondamentaux, libertés, santé, éducation, laïcité, enjeux environnementaux, lutte contre toutes les formes de discrimination.

57. Dans ce domaine nous devons renforcer encore notre implication dans les collectifs comme RESF (Réseau Education Sans Frontière), le CDERE (Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Education) et tous les mouvements engagés dans la défense des migrants. Cette lutte est complémentaire des combats de la CGT pour faire respecter les droits des salarié-es à vivre « ici, libres et égaux en droits ».

58. Nous devons créer les conditions d'une implication plus large des organisations fédérées dans les actions du collectif « Education contre les LGBTphobies en milieu scolaire ».

59. Nous devons renouer des contacts avec les mouvements défendant les principes d'une Education émancipatrice. Nous devons approfondir nos échanges avec celles et ceux qui défendent la laïcité comme la Ligue de l'Enseignement ou la Libre pensée. Le travail commun avec les organisations de jeunesse ou celles représentant les parents d'élèves doit être revitalisé pour travailler à des convergences de luttes plus efficaces dans le respect des orientations de chacune.

60. Bien évidemment la question du rapport au politique ne peut être ignorée. Notre syndicalisme est indépendant des partis politiques, comme le soulignait déjà la Charte d'Amiens. Dans la recherche collective d'un projet commun, le syndicalisme ne peut jamais oublier que les syndiqué-es sont traversés par un pluralisme d'idées, de convictions de toutes sortes (religieuses, philosophiques et bien sûr politiques) qui doivent cohabiter et se respecter.

61. Le syndicalisme a donc indéniablement une production « politique » commune, au sens fort ;

mais il ne peut accepter d'être la « courroie de transmission » d'un quelconque parti politique. Il travaille en toute indépendance dans un rapport constructif aux mouvements citoyens, en restant fidèle à son ancrage quotidien. Ce sont les syndiqué-es qui restent maîtres de leurs revendications et de leurs stratégies.

62. Tout en fondant sa légitimité première sur la besogne quotidienne, pour laquelle il s'adresse à tous et toutes sans exception, indépendamment des choix idéologiques et politiques de ses membres, le syndicalisme peut utilement confronter ses propositions générales à celles d'autres organisations et notamment à celles des associations et des forces politiques, face auxquelles il n'est pas moins légitime.

63. Il peut interpeller les forces politiques lorsqu'elles prétendent accéder à des fonctions de pouvoir, de représentation, de gestion, notamment pour que les salarié-es façonnent leur point de vue à partir de confrontations éclairées et argumentées.

64. Le syndicalisme peut utilement nouer des alliances sur des domaines convergents et participer à des cadres d'actions communes afin d'améliorer le rapport des forces, participer à créer des événements qui changent la situation générale, les rapports de forces et renforcent le combat d'idées. Il peut et doit contribuer à isoler ou à combattre des forces ou idéologies réactionnaires ou liées au patronat.

65. La FERC-CGT travaille au rassemblement des salarié-es dans une logique de syndicalisme interprofessionnel, de lutte, de classe et de masse. Dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture, elle ne doute pas que son activité quotidienne porte des valeurs d'émancipation et dessine les contours d'une transformation de la société, d'une libération du capitalisme.

## 66. LA FERC REVENDIQUE

67. Un autre partage des richesses au bénéfice du travail.

68. Un nouveau mode de développement économique et social porteur de progrès social.

69. L'extension des droits des travailleur-euses avec l'amélioration du code du travail.

70. L'amélioration du code du travail, du statut de la fonction publique, des statuts spécifiques comme ceux des CMA, des conventions collectives.

71. La valorisation du travail, le développement du potentiel productif du pays (industrie articulée aux services publics de qualité) pour empêcher la dérive vers la financiarisation.

72. Des droits suspensifs pour les CE/CCE/Comités de groupe/CHS-CT, rôle des administratrices salariées, droits pour les salarié-es des petites entreprises et associations, etc. Il faut redonner du sens et du droit, réaffirmer leur rôle.

73. De garantir à tous les salarié-es, à travers leurs représentants syndicaux, un véritable droit à la négociation. Il faut redonner du sens du droit aux instances représentatives du personnel, réaffirmer leur rôle.

74. Des droits professionnels et interprofessionnels nouveaux pour assurer la présence des représentant-es des salarié-es dans les instances interprofessionnelles.

75. La fin des discriminations et des atteintes aux droits syndicaux qui doivent être lourdement sanctionnés.

76. Un projet émancipateur qui passe par un combat contre toutes les formes de domination et de discrimination, contre l'oppression des femmes, contre le racisme ou les LGBTphobies, pour l'égalité.

## 77. LA FERC S'ENGAGE

78. A favoriser le rassemblement des salarié-es pour permettre de créer le rapport de force indispensable pour obtenir la satisfaction de leurs revendications.

79. A mettre en œuvre une pratique renouvelée de démocratie syndicale permettant aux travailleuses de s'approprier ces démarches, d'être acteur-trices et décideur-ses



1. L'organisation de la CGT est basée sur la notion de fédéralisme. Cela signifie que si l'ensemble des organisations qui composent la CGT disposent d'une pleine souveraineté de fonctionnement, d'expression, de décisions et d'actions, elles le font dans le respect des statuts de la CGT. De la même manière, elles recherchent entre elles et en permanence la coopération, la complémentarité et la prise en compte des intérêts communs à l'ensemble des salarié-es. Ainsi elles créent une démarche cohérente de prise en compte de l'ensemble des besoins du mouvement syndical.

#### **2. I- Une fédération pour défendre, développer et démocratiser l'Education, la Recherche et la Culture, les revendications des salarié-es.**

3. Depuis 1979, la FERC s'articule autour des champs de l'enseignement scolaire public, de l'enseignement privé sous contrat et hors contrat, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, de la jeunesse et du sport, de la formation professionnelle, de l'éducation populaire.

4. Les métiers et les missions autour desquels s'organise la fédération contribuent à l'émancipation des femmes et des hommes tout au long de leur vie. Ils concourent également au développement des richesses de notre pays.

5. En effet, les enjeux de production, de développement, de transmission et d'appropriation des savoirs, des connaissances, de la culture sont au cœur de cette éman-

ipation en participant d'une part à la construction de l'individu et d'une pensée critique et autonome de celle des dominants et, d'autre part, à la construction des qualifications, bases des statuts et des conventions collectives.

6. C'est un enjeu décisif dans la réalisation de notre objectif de transformation sociale et c'est en cela que notre fédération est tout à fait pertinente et légitime au sein de la CGT car elle permet de donner la place qui lui revient dans notre syndicalisme à la construction d'une société plus juste, plus démocratique par l'éducation, la recherche, et la culture.

7. La jeunesse, qui est au centre de la plupart de nos métiers, tient une place essentielle dans notre projet de société. Pour construire au mieux notre projet pour la jeunesse nous devons tenir compte de ses aspirations, être à l'écoute des organisations de jeunesse, croiser nos et leurs revendications, et voir comment il est possible de travailler à une parole commune avec les étudiant-es, les lycéen-nes. La question de leur place au sein de notre organisation doit faire partie de notre réflexion. Il existe déjà des expériences de sections CGT étudiant-es/lycéen-nes. La CGT Educ'Action a décidé de syndiquer les étudiant-es et stagiaires. La FERC SUP met en débat la syndicalisation des étudiant-es, considérés comme des travailleur-ses en formation, et des doctorant-es avec expérience professionnelle. Le débat existe donc et doit se mener dans l'ensemble de nos organisations fédérées.

8. Le débat sur nos structures a occupé beaucoup de temps syndical ces dernières années. La réflexion sur l'outil syndical le plus pertinent pour les salarié-es de nos différents champs professionnels a permis aux organisations fédérées d'opter très majoritairement pour le maintien de la Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture. Pour autant, il est aussi important de travailler à la mutualisation des revendications concernant les salarié-es du secteur public et c'est pourquoi la FERC doit s'y employer dans le cadre de l'UGFF car cette dernière permet de porter une parole CGT au niveau national sur les revendications transversales spécifiques aux fonctionnaires : points relatifs au statut de fonctionnaires d'Etat (grille de salaires, retraites, corps interministériels, précarité, ...). C'est l'UGFF qui représente la CGT dans le conseil supérieur de la Fonction Publique d'Etat et au conseil commun aux côtés de la fédération des Services Publics et de la fédération de la Santé et de l'Action Sociale.

9. Les organisations du travail, et par conséquent celles de la société, instaurent une mise en concurrence des salarié-és et des secteurs d'activité. Si la mise en commun des revendications ne va pas de soi, elle est pourtant une richesse et peut s'avérer nécessaire pour mener au mieux les luttes.

10. Ainsi beaucoup de questions intéressent plusieurs organisations fédérées font déjà ou devraient faire l'objet d'une réflexion commune. L'exemple du dossier « Apprentissage » a montré qu'il



était possible d'avancer sur une analyse commune des organisations sans pour autant remettre en cause leurs revendications propres. La fédération est ainsi en capacité de porter une voix sur ce dossier au sein de la CGT, de créer les conditions de sa confédéralisation.

11. Ainsi la fédération est bien dans son rôle quand elle assure la coordination nécessaire entre les organisations fédérées et qu'elle permet de mettre en avant tout ce qui nous rassemble sur des questions transversales et qu'elle permet la discussion sur ce qui fait encore débat.

12. C'est dans les syndicats que les syndiqué-es construisent les revendications liées à leurs conditions de travail et à la défense de leurs métiers.

13. L'espace fédéral permet d'élaborer et de débattre de revendications transversales, de construire des convergences indispensables à la défense des personnels, des établissements de nos différents champs, de l'accès de toutes et tous à la culture, à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la formation, au développement de la recherche. Cette réflexion participe au projet de transformation de la société que construit la CGT.

#### 14. **II- Une fédération au service des organisations fédérées, notre fonctionnement démocratique, nos outils**

15. La fédération est un outil qui permet aux organisations fédérées de mettre en commun revendications, outils, expériences.

16. L'utilité de cette mise en commun est évidente, par exemple lors des élections, elle est même indispensable, comme elle l'est pour

s'adresser aux ministères de tutelle des salarié-es de nos champs de manière cohérente et les représenter dans les Comités Techniques, les Commissions Administratives Paritaires, dans les négociations des conventions collectives, des accords de branche ou de mises en place des protocoles électoraux. Dans tous ces cas l'objectif est de gagner du temps, de l'énergie et de la lisibilité pour s'exprimer au nom de la CGT.

17. Pour que cela fonctionne les organisations doivent faire le choix d'investir les espaces de travail fédéraux, cette volonté est une condition indispensable au bon fonctionnement de la fédération. Pour aider à cet investissement, les espaces fédéraux doivent se structurer en fonction des besoins et des demandes des syndicats, ils ne peuvent se développer s'ils ne représentent qu'une charge de travail supplémentaire pour les militant-es.

18. La fédération est un outil de cohésion et de mise en commun entre des syndicats différents par leur histoire, leur fonctionnement, leur structure, leur taille. C'est aussi un point d'appui en cas de difficultés internes de fonctionnement.

19. Pour contribuer à la démarche revendicative de la CGT dans nos organisations fédérées, la FERC a depuis longtemps décidé de se doter de collectifs de travail (statutairement groupes de travail).

20. Ils sont le lieu de la mise en commun des réflexions des différents syndicats et de la construction de revendications fédérales. Ils ont pour vocation de construire l'activité et la réflexion fédérales, de les porter au plus proches des syndiqué-es et des salarié-es par le biais des organisations fédérées, mais aussi des collectifs, des espaces revendicatifs confédéraux et des

structures interprofessionnelles en territoire. Ils doivent aussi être porteurs de propositions pour des initiatives fédérales (journées d'étude, dossiers spécifiques dans nos publications, etc.) et être vecteurs de notre projet de changement de la société notamment par la transmission d'informations et de réflexions sur nos champs spécifiques aux UL, UD et Comités régionaux.

21. S'il existe des collectifs de travail pérennes (qualité de vie syndicale, formation syndicale, élections professionnelles/représentativité, communication, enseignement supérieur recherche, formation professionnelle, travail-santé, DLAJ, lutte contre les discriminations, numérique, précarités, questions éducatives, sport, culture, secteur associatif/éducation populaire, international et solidarité, protection sociale), d'autres peuvent être mis en place de façon temporaire pour répondre aux besoins de l'actualité et de l'activité revendicative.

22. Ces collectifs sont en partie les lieux dans lesquels les membres de la CEF construisent l'activité fédérale (notamment en les animant) mais sont aussi ouverts sans restriction à l'ensemble des militant-es des organisations fédérées qui souhaitent s'y investir. Ils sont des lieux de construction mais ne peuvent se substituer aux décisions relevant de la direction ; ils rendent compte de leurs travaux et doivent faire valider leurs propositions.

23. Toutefois, force est de constater depuis plusieurs mandats, que si certains collectifs se sont réunis régulièrement, d'autres n'ont pu fonctionner correctement faute de disponibilité des militant-es, d'implication des camarades pour certains et parfois de difficultés entre les organisations pour construire collectivement au sein de la fédération.

# RÉSOLUTION

30

Supplément au Lien N° 188 - sept 2016

24. Lors du futur mandat, la direction fédérale devra donc travailler au renforcement et au bon fonctionnement de ces collectifs en permettant à chaque militant-e qui le souhaite de s'y investir, notamment en lui fournissant les moyens matériels d'y venir.

25. Chaque membre du BF sera en charge du suivi d'un ou plusieurs collectifs et participera dans la mesure du possible à leurs réunions.

26. Le bon fonctionnement de notre fédération et son apport pour les militant-es, syndiqué-es et les salarié-es nécessite une qualité de vie syndicale qui permette à nos outils fédéraux d'être efficaces. Certains secteurs sont donc à renforcer et à développer.

## 27. A- L'ORGANISATION ET LA QUALITÉ DE VIE SYNDICALE

28. Le fonctionnement efficace de la fédération et, par là-même son apport aux syndiqué-es et syndicats qui la composent, ne peut reposer exclusivement sur une « bonne organisation ». Pour renforcer l'activité fédérale, il est impératif de travailler au renforcement de la qualité de vie syndicale, ce qui élargit nettement la question de l'organisation.

29. En effet, s'il est nécessaire d'assurer le fonctionnement matériel de la fédération (informatique, organisation des actions, syndicalisation, communication, etc.), la qualité de vie syndicale s'attache aussi à travailler à la cohésion et à la convivialité entre les différentes organisations fédérées ainsi qu'entre les camarades qui travaillent quotidiennement à la FERC.

30. En ce sens, si la fédération s'est dotée d'un-e responsable à l'organisation et à la qualité de vie syndicale depuis plusieurs mandats, le travail ne peut lui incomber à lui-

seul. Il est donc impératif qu'un collectif de travail plus important soit mis en place.

31. Si cela s'est pérennisé pendant le dernier mandat sur la question de l'organisation des manifestations parisiennes, d'autres sujets méritent qu'on leur accorde plus de temps, ce que le manque de militant-es n'a pas rendu possible jusqu'à présent.

32. Par exemple, il nous faudra mener le travail non abouti sur les syndiqué-es isolés de la fédération (environ 2000) pour les attribuer aux bons syndicats car nombreux sont celles et ceux qui pourraient rejoindre un. Cela devra se faire en étroite collaboration avec le secteur associatif qui lui-même devra être renforcé.

33. Nous devons aussi travailler à mettre à jour nos fichiers de syndiqué-es. Pour cela la fédération et les organisations fédérées doivent travailler conjointement pour mettre à jour (et parfois mettre en place) Cogitiel, le fichier de la CGT de l'ensemble de ses adhérent-es. Cela nécessite un suivi régulier mais aussi éventuellement la mise en œuvre d'une formation pour aider l'ensemble des responsables à l'organisation des syndicats.

## 34. B- CONTINUITÉ SYNDICALE ET TRAVAIL RETRAITÉ-ES

35. L'UFR travaille à l'organisation des retraité-es au niveau fédéral, participe activement aux instances et groupes de travail fédéraux. Elle contribue au Lien de façon régulière. Par ailleurs, elle participe aux instances de l'UCR et aux groupes de travail de l'UGFF, de l'UGICT...

36. Le départ à la retraite ne doit pas se traduire par un départ de la CGT. La question de la continuité

syndicale doit être prise en main par la FERC en tant que telle : c'est dans les syndicats et sections syndicales d'actif-ves que le recensement des « retraitables » doit permettre d'assurer leur maintien à la CGT, dans les structures adéquates des organisations fédérées, professionnelles ou locales, avec le timbre FNI retraité sur leur carte.

## 37. C- LA COMMUNICATION, LA BATAILLE DES IDÉES.

38. La diffusion de l'information aux syndiqué-es, aux salarié-es dans le cadre de la bataille des idées au regard des enjeux économiques et sociaux, de nos objectifs revendicatifs dans nos champs, est un des enjeux pour la fédération.

39. Si un travail a été réalisé sur le journal fédéral « Le Lien » pour faire en sorte de le rendre plus attractif et plus proche de l'activité fédérale et des organisations fédérées, il reste encore à faire en sorte qu'il parvienne à l'ensemble de nos syndiqué-es (ce que devrait permettre le travail cité ci-dessus sur nos fichiers et la connaissance de l'ensemble de nos syndiqué-es) et que plus de camarades s'investissent dans sa réalisation.

40. Pour développer la communication fédérale, nous devons aussi poursuivre le travail engagé sur le site. Il est à destination des syndiqué-es et des salarié-es qui doivent pouvoir y retrouver l'ensemble de nos publications (appels à mobilisation, préavis de grève, communiqués, dossiers, tracts, pétitions, documents des collectifs de travail) mais aussi être un portail d'entrée important vers nos structures syndicales et un moyen de contact. Cette communication est sous la responsabilité de la direction fédérale.

41. Pour cela, nous devons travailler au renforcement du pôle

communication de la fédération, en nous dotant notamment de l'aide de plusieurs camarades pour gérer la mise en ligne, les choix éditoriaux, la mise à jour du site.

42. Pour finir, il faut rendre notre communication en externe plus visible, notamment nos communiqués de presse, en élaborant un fichier de contacts journalistiques susceptibles de reprendre nos expressions dans les médias nationaux.

43. La future direction devra réfléchir à l'utilisation des réseaux sociaux pour sa communication.

#### 44. D- LA FORMATION SYNDICALE

45. L'efficacité, la force de la CGT reposent sur le nombre et l'investissement de ses syndiqué-es et sur leur capacité à agir collectivement dans un contexte d'affrontement d'intérêts opposés. Cela nécessite que tout syndiqué-e, dès son adhésion, se voie proposer un cursus de formation syndicale de la CGT.

46. Des syndiqué-es formés sont des syndiqué-es outillés pour argumenter, mener la bataille des idées et la démarche syndicale revendicative de la CGT, maîtriser leurs mandats et ainsi faire face aux combats qui les opposent au patronat et aux pouvoirs publics.

47. Si la formation générale est assurée par les syndicats, les UL et les UD, la fédération doit proposer des stages en lien avec nos champs de syndicalisation et notre activité. Le plan de formation doit être élaboré en étroite collaboration avec les organisations fédérées et répondre à deux objectifs principaux : répondre aux besoins des syndicats et des syndiqué-es ; favoriser la prise de responsabilité des militant-es.

48. Un trop grand nombre de stages est encore annulé au dernier moment faute de stagiaires. Pour pallier ce problème, outre la responsabilité individuelle de chaque syndiqué-e inscrit, il est nécessaire que le plan de formation fédéral réponde aux attentes des syndiqué-es mais aussi que les organisations fédérées le prennent véritablement en compte et le popularise auprès de leurs militant-es.

49. Pour rendre cela possible, la future direction devra travailler à renforcer le collectif de travail formation syndicale (il serait primordiale qu'un-e responsable à la formation de chaque organisation fédérée en fasse partie), avec un nombre suffisant de camarades pour construire le plan de formation, organiser la tenue des stages (tant sur le plan logistique que de l'animation) et en formant plus de formateur-trices pour que les interventions sur les différents thèmes des stages ne reposent pas sur les épaules de trop peu de personnes.

#### 50. **III- Une fédération solidaire au service des salarié-es de droit public et de droit privé : mutualiser nos efforts et nos moyens**

51. Les syndicats de notre fédération sont de taille et de structures très diverses, leurs besoins et leurs demandes sont donc aussi très différentes, ce qui est à prendre en compte dans notre fonctionnement.

52. Chaque organisation fédérée doit pouvoir trouver sa place et des outils adaptés à ses besoins. Notre organisation démocratique doit le garantir, l'investissement de militant-es de toutes nos organisations dans notre CE fédérale est indispensable, mais nos pratiques doivent aussi permettre que s'expriment les différents besoins et les demandes diverses, à travers nos

collectifs de travail, nos formations, nos journées d'étude. Cette diversité est évidemment aussi une force, la mutualisation des moyens et des connaissances (défense individuelle, droit public et privé, guides, analyses, etc.) doit permettre une réflexion fédérale large et dynamique mais est aussi un point d'appui pour chaque organisation.

53. Comme nous l'avons déjà dit, syndiquer des salarié-es du privé et du public est une richesse pour la fédération, ce qui permet une complémentarité dans notre organisation et de mettre à profit des compétences différentes sur le droit et l'organisation du travail pour répondre aux sollicitations d'un plus grand nombre de salarié-es, notamment par le DLAJ fédéral.

54. Pour rendre ce travail efficace et le développer, la fédération a besoin de mutualiser les moyens humains et financiers.

#### 55. A- LA MUTUALISATION DES MOYENS HUMAINS

56. Ils nécessitent le renforcement des droits syndicaux. En effet, selon la taille des entreprises, des établissements, de leurs conventions collectives nationales, des statuts et des accords locaux, il existe des droits et moyens divers attribués à l'activité syndicale.

57. Bien souvent liés aux mandats de représentant-es du personnel dans le privé, ils se limitent à l'attribution d'heures mensuelles pour le/la délégué-e syndical pour ce qui concerne son activité syndicale propre.

Les fonds du paritarisme doivent permettre en partie de pallier le manque d'heures de délégation pour les salarié-es du privé pour pouvoir mener l'activité fédérale.

# RÉSOLUTION

32

Supplément au Lien N° 188 - sept 2016

58. Dans le public, l'attribution de droits syndicaux se fait de différentes façons (répartition au niveau national par le biais des ministères ou en fonction des résultats aux comités d'établissements). Il s'agit alors de voir comment il est possible d'attribuer une partie de ces droits au fonctionnement de la fédération dans le respect de l'activité des syndicats.

59. Dans tous les cas, il est nécessaire d'utiliser tous les droits existants en combattant toute entrave et d'agir pour la conquête de droits nouveaux. En effet, le loi Rebsamen sur le dialogue social n'a fait que réduire les droits des IRP (Institutions Représentatives des Personnels) en fusionnant certaines sous la forme de DUP (Délégation Unique des Personnels), attaquer les droits liés aux CHCST (déjà malmenés dans nos ministères).

60. La fédération doit donc exiger :

61. - une loi qui attribue de nouveaux droits et moyens d'intervention pour les IRP prévoyant le maintien du salaire, de l'avancement professionnel, de la couverture des droits de déplacement pour tous les salarié-es en délégation syndicale, en détachement syndical ou en formation syndicale sur leur temps de travail ;

62. - la reconnaissance de l'activité syndicale interprofessionnelle pour l'attribution en moyens et temps syndicaux ;

63. - la prise en compte dans l'article 15 du décret de la fonction publique de toutes les instances interprofessionnelles ;

64. - le renforcement du droit à la formation syndicale et sa prise en charge, dans le privé, par l'employeur au même titre que la formation professionnelle (la loi sur cette

dernière ayant certes instauré la subrogation des salaires mais avec une procédure très lourde à mettre en place au sein des entreprises) ;

65. - le droit à 6 jours supplémentaires pour les formateur-trices.

## 66. B- LA MUTUALISATION FINANCIÈRE

67. La mutualisation fédérale passe aussi bien évidemment par celle des moyens financiers. Si ce sont les organisations fédérées qui décident collectivement du taux de la quote-part attribuée à la fédération lors de congrès ou de CNF (pour le moment 4,50%), la hauteur de nos ressources est avant tout déterminée par le nombre de syndiqué-es, le paiement de la cotisation syndicale à 1% du salaire net mensuel, de la pension ou de la retraite et le reversement régulier par les syndicats aux différentes structures de la CGT par le biais de CoGeTise.

68. Pour rappel, c'est le paiement de la cotisation syndicale qui concrétise l'adhésion de chaque syndiqué-e à son syndicat et son reversement qui matérialise son appartenance à la CGT. C'est en versant cette cotisation que le/la syndiqué-e donne à toutes les structures de la CGT les moyens de fonctionner et d'agir en toute indépendance.

69. La politique financière est donc un élément essentiel de l'organisation car elle lui permet de renforcer sa liberté et ses moyens d'expression et d'action. Or le retard récurrent du reversement des cotisations, le non-respect du 1%, constatés ces dernières années pour certaines des organisations de la fédération peuvent engendrer (voire engendrent pour certaines organisations) des difficultés de fonctionnement.

70. La fédération et ses organisations fédérées doivent donc travailler conjointement pour :

71. - arriver pour l'ensemble des syndicats à un versement de la cotisation syndicale à hauteur de 1% du salaire net, de la retraite, de la pension ;

72. - mettre en place un reversement régulier, fréquent et dès le début de l'année a CoGeTise pour ne pas mettre en difficulté les structures qui en dépendent ;

73. - accroître la syndicalisation par l'augmentation du nombre de syndiqué-es dans les syndicats et la création de nouvelles bases et le renforcement de la continuité syndicale.

## 74. C- LA FERC EN TERRITOIRE

75. De nombreux militant-es de la FERC sont investis dans leurs UL et leurs UD ou mandatés dans leurs comités régionaux. C'est un des points d'appui important à la diffusion de nos analyses et de nos revendications dans toute la CGT, et inversement, à la prise en compte des outils et revendications interprofessionnelles. La fédération et ses organisations fédérées mettent des moyens pour aider cet investissement militant.

76. Elle doit aussi continuer et renforcer le travail de recensement des militant-es et de leurs mandats locaux : l'objectif est de pouvoir les mettre rapidement en contact dès que nécessaire, pour gagner du temps et de l'efficacité.

77. Des collectifs FERC locaux ont déjà été mis en place, ils peuvent être un bon moyen de mettre en commun le travail, d'épauler un syndicat en difficulté, de préparer des élections, de mener des activités spécifiques. Quelles que soient les formes choisies, il est indispensable



de renforcer les liens entre les militant-es fédéraux en territoire.

## 78. **IV- Se fédérer pour être pleinement acteur-trice de la vie confédérale**

79. La FERC-CGT est une organisation fédérée de la CGT. Conformément aux statuts de la CGT, elle doit donc prendre sa place dans la confédération et ses organisations, de l'échelon national à l'échelon local.

80. La FERC-CGT a des propositions qui doivent être débattues avec les autres fédérations et qui doivent construire le projet de transformation sociale de la CGT. C'est le cas par exemple du travail sur la formation professionnelle initiale et continue : ainsi, les questions autour de l'apprentissage doivent être traitées à minima avec d'autres fédérations mais plus largement dans la confédération.

81. En effet, FERC-CGT a des exigences pour un Service public de l'Education, de la formation et de l'orientation, pour un accès de toutes et de tous à la Culture et à la pratique sportive. Ces propositions, qui ont pour but de gagner l'émancipation de toutes et de tous à l'heure où les politiques d'austérité sont aussi des politiques d'oppression, doivent s'intégrer dans le projet confédéral car elles participent d'un projet global.

82. En ce sens, la FERC-CGT doit s'impliquer davantage auprès de la jeunesse, que ce soit dans les collectifs et initiatives confédéraux, avec les autres fédérations, ou avec d'autres organisations syndicales ou de jeunesse.

83. L'action syndicale de la FERC-CGT en direction de la jeunesse porte en elle le syndicalisme du XXI<sup>e</sup> siècle. En effet, la précarité

touche particulièrement cette population et la FERC-CGT a des propositions : lutter contre la précarité, c'est lutter contre la perte des conquêtes sociales et du collectif.

84. Ce choix réfléchi d'un syndicalisme confédéré reste parfois à travailler et à construire : par exemple, dans le champ de la Recherche, la FERC-CGT doit travailler à la mise en commun des revendications entre les fédérations ou dans la confédération et ses organisations (Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens, Union Confédérale des Retraités, Comité National des Précaires Et Privés d'emploi...). Ce travail rencontre parfois des résistances et des contradictions : les enjeux de structures ne doivent pas faire oublier les véritables enjeux de fond. Mais ce travail en commun est nécessaire : ainsi comment envisager un travail au Conseil Supérieur de l'Education (CSE) ou encore au Conseil National de l'Evaluation du système Scolaire (CNESCO), où les sièges sont parfois confédéraux, sans une mise en commun des revendications, sans une dynamique revendicative confédérale ?

85. Il s'agit aussi de faire en sorte que le travail confédéral intègre automatiquement les sujets qui concernent directement la FERC-CGT. Ainsi, trop souvent sur des questions concernant la Culture, le Sport et même l'Ecole ou l'enseignement supérieur, la FERC-CGT n'est pas associée. Il s'agit là de faire en sorte, par l'implication concrète de la FERC-CGT et de ses militant-es, qu'il devienne naturel de faire appel à la fédération pour ces questions tout simplement car la fédération est présente.

86. Si cette question est de la responsabilité directe de la confédération, la FERC-CGT peut agir pour que ce travail aille dans ce sens.

Cela passe par une reconnaissance du travail fédéral, sur ses champs propres, et de son apport dans le travail confédéral. Il faut poursuivre et renforcer notre participation aux collectifs confédéraux : LGBT, Femmes mixité, Economique et social, International, Santé travail, Formation professionnelle, etc.

87. Les outils confédéraux que sont l'UGFF et l'UGICT sont des outils importants. La FERC-CGT n'est pas assez impliquée et doit y être représentée en tant que telle. Ce n'est que comme cela que nous gagnerons la mise en commun des revendications et la construction d'argumentaires nécessaires à plus d'efficacité. Ainsi, certains champs de la fonction publique se prêtent particulièrement à cela : les questions de la précarité ou encore des traitements ; certains champs de l'UGICT comme par exemple le temps de travail.

88. Il s'agit de rendre ces structures complémentaires. La fédération a un rôle central dans l'activité syndicale liée directement aux métiers de son champ. Des structures comme l'UGFF ou l'UGICT trouvent leur sens dans la spécificité du statut ou la catégorie de certains salarié-es relevant de la fédération, sans pour autant remplacer la Fédération.

## 89. **V- Donner une dimension internationale à notre action syndicale**

90. Les traditions de solidarité internationale de la CGT la conduisent à poursuivre inlassablement son combat émancipateur pour libérer les peuples de l'exploitation capitaliste et du colonialisme, pour imposer un monde de paix et de liberté, pour gagner des droits nouveaux pour les travailleur-euses.

91. C'est le sens que donne la CGT à son implication dans la Confé-

# RÉSOLUTION

34

Supplément au Lien N° 188 - sept 2016

dération Syndicale Internationale (CSI), comme à la Confédération Européenne des syndicats. S'appuyant sur des coopérations directes avec de très nombreuses organisations syndicales du monde entier, elle est présente dans tous les grands rendez-vous sociaux et environnementaux de la planète.

92. Pour la FERC CGT, la CES n'est à l'heure actuelle trop souvent que le relai des instances européennes, son absence d'impulsion d'un mouvement de mobilisation au côté des travailleur-euses en Grèce mais aussi dans la plupart des pays touchés par la crise est révélatrice. La CGT doit œuvrer à modifier les rapports de force en interne à la Confédération européenne des Syndicats (CES) en faveur d'une approche plus combative des enjeux sociaux, en particulier sur les droits des travailleur-euses et sur la défense et le développement des services publics.

93. La FERC-CGT doit prendre toute sa part pour favoriser l'activité syndicale aussi bien dans les structures professionnelles internationales comme l'IE (Internationale de l'Education), dont elle est membre, la FMTS (Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques), qu'avec les mouvements sociaux internationaux, tel le Forum Social Européen ou Mondial pour ouvrir les perspectives d'une internationalisation basée sur d'autres modes de production, de distribution, de consommation et de commercialisation que ceux imposés par la mondialisation.

94. C'est le sens de notre participation aux campagnes pour imposer le droit universel à l'Education, pour que l'Education, la Connaissance et la Culture ne soient pas considérées comme des marchandises et soient exclues des traités commerciaux.

95. Les enjeux de l'éducation, la recherche, la formation et de la culture dépassent le cadre du champ professionnel et la seule défense des salarié-es. Ces enjeux intéressent l'ensemble du monde du travail. C'est pourquoi nous sommes présents et actifs dans le cadre du travail confédéral pour que les organisations internationales auxquelles la CGT est affiliée s'emparent de ces questions.

96. Dans ce cadre, la FERC CGT choisit de s'investir notamment, mais pas exclusivement, au sein de l'IE dans le travail avec le Conseil Syndical Européen de l'Éducation (CSEE) en participant à ses instances, à ses espaces d'élaboration des orientations et revendications syndicales, en particulier les séminaires, tables rondes, conférences, développant, comme au plan national un syndicalisme de transformation sociale.

97. La FERC devra aussi accompagner ses militant-es qui pourraient être sollicités dans les instances internationales dans le champ de l'Education, la Recherche et la Culture. Pour cela nous devons être présents en liaison avec les autres syndicats français au sein du TUAC et dans le travail autour du dialogue social européen sectoriel. Une attention particulière devra avoir lieu, lorsque la question se pose, au travail dans les comités de groupe internationaux.

98. Nous devons aussi continuer à nous investir dans les Forums Sociaux Européen et mondiaux afin d'y construire des convergences entre mouvements syndicaux et mouvement sociaux. Nous devons prendre toute notre part dans les réseaux éducation, santé, service public et recherche scientifique des mouvements sociaux.

99. Nous devons poursuivre notre participation à la lutte contre

le TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement) accord de libre-échange négocié en secret entre les Etats Unis et la commission européenne.

100. Notre fédération s'est engagée, dans son champ de syndicalisation et en lien avec les initiatives de la Confédération, à la lutte du peuple palestinien pour son autodétermination.

## 101. LA FERC DÉCIDE :

102. De débattre et de travailler, avec ses organisations fédérées, sur la question de la syndicalisation des étudiant-es.

103. De développer ses collectifs de travail en permettant à chaque militant-e qui le souhaite de s'y investir.

104. De travailler, avec ses organisations fédérées, à renforcer les mises à jour des fichiers d'adhérent-es pour que toutes et tous reçoivent l'ensemble des informations les concernant, en renforçant le secteur de la vie syndicale.

105. De développer la communication, tant en interne qu'en externe, en renforçant le travail mené jusqu'à présent.

106. De renforcer la formation syndicale pour la rendre plus en adéquation avec les besoins de la fédération, des organisations fédérées et des syndiqué-es.

107. De lutter pour obtenir de nouveaux droits syndicaux pour l'ensemble des salarié-es du privé et du public.

108. De travailler, avec ses organisations fédérées, au respect des règles financières statutaires (cotisation au 1%, versements réguliers).

109. De développer le travail fédéral en territoire.

110. De développer son travail avec les autres fédérations, les différentes structures de la CGT et les espaces confédéraux.

111. De développer son travail et ses relations aux niveaux européen et international.

# FICHE TYPE AMENDEMENTS

Partie de la résolution	N° alinéa	Organisation fédérée	Texte de l'amendement
Partie I			
Partie II			
Partie III			
Modifications statutaires	N°1 général		Oui/Non
Modifications statutaires	N°2 général		Oui/Non
Modifications statutaires	N°3 général		Oui/Non
Modifications statutaires	N° article		Texte de l'amendement



**NOTES :**

.....

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

La CEF sortante propose aux délégué-es de voter les trois amendements généraux suivants :

N°1 : Les statuts seront féminisés et les fautes de frappe existantes supprimées.

N°2 : Le terme « sans emploi » sera remplacé dans l'ensemble des statuts par l'expression « privé-es d'emploi » pour être en adéquation avec les termes employés dans la CGT.

N°3 : Après consultation du DLAJ confédéral pour voir s'il n'y a pas de contre-indication, la mention « Article 34 : article supprimé » sera supprimée des statuts et les articles suivants renumérotés dans la continuité.

### Article 2

La fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture a pour objet de coordonner et d'impulser l'activité des syndicats, des unions nationales, des secteurs, des unions fédérales et des collectifs fédéraux locaux.

A ce titre, elle intervient auprès des pouvoirs publics et dans les instances et organismes paritaires aux différents niveaux de coordination concernés.

Elle organise, représente et agit :

- pour la défense des intérêts professionnels, moraux et matériels, individuels et collectifs, des syndiqué-es et des personnels ;

- pour défendre et promouvoir les missions de service public dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de la culture, de l'éducation populaire, de la jeunesse et du sport du secteur associatif et, de la recherche, et dans tous les services qui y concourent.

Elle œuvre pour le rassemblement de tous les salarié-es (actif-ves, sans emploi privé-es d'emploi et retraité-es) et peut établir des liens de solidarité avec des organisations ou associations représentatives :

- des différentes catégories de salarié-es (actif-ves, retraité-es ou privé-es d'emploi),
- d'usagers,
- agissant sur des faits de société (discriminations de toutes natures, problèmes économiques et sociaux, ...).

Elle agit pour un syndicalisme démocratique, unitaire et indépendant

au service des revendications des salarié-es.

Elle contribue à la construction d'une société solidaire, démocratique, de justice, d'égalité et de liberté qui réponde aux besoins et à l'épanouissement individuel et collectif des femmes et des hommes.

Elle intervient sur les problèmes de société à partir des principes qu'elle affirme et de l'intérêt des salarié-es.

Elle milite en faveur des droits de l'Homme et de la paix.

Elle agit pour ces objectifs en France, en Europe, et dans le monde.

Elle établit les liens nécessaires de solidarité avec l'ensemble des organisations syndicales correspondant à ses champs de syndicalisation des autres pays.

### Article 3

La Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture CGT est affiliée à la Confédération Générale du Travail. ~~Elle adhère au Conseil Syndical Euro-péen de l'Education (CSEE).~~

Elle adhère à l'Internationale de l'Education (IE) ainsi qu'au Conseil Syndical Européen de l'Education (CSEE).

Elle est une des composantes constitutives de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT (UGFF CGT).

### Article 6

Conformément aux statuts de l'UCR, les retraité-es versent une cotisation

~~qui doit tendre au de~~ 1% de leur pension ou retraite (régime de base + complémentaire) à la section syndicale des ~~retraité-es~~ de leur syndicat ou, en cas d'inexistence à la section de leur union nationale ou, en cas d'inexistence, à la fédération.

### Article 9

La Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture organise des formations syndicales dans le cadre des organismes de formation des structures confédérales de la CGT (« la formation syndicale CGT », UGICT, UD, ~~CEJ~~, UCR, etc.), de l'UGFF. Elle impulse une activité de formation des adhérent-es et des militant-es des syndicats affiliés.

### Article 23

Il est l'instance souveraine entre deux congrès.

Il s'exprime sur mandat des organisations qui le composent. Il a qualité pour prendre toute mesure nécessaire dans le cadre des orientations définies par le congrès et suivant l'évolution de la situation.

Il contrôle l'activité de la direction nationale, assurée par la commission exécutive et le bureau de la fédération.

Il se réunit au moins une fois par an, ~~à l'exception de l'année du congrès où cette obligation ne s'applique pas.~~

Il est convoqué par la commission exécutive qui établit son ordre du jour sur proposition du bureau de la fédération.



## Article 24

Pour participer au CNF, les syndicats devront avoir effectué leurs versements au moins au terme du semestre précédant la date du CNF. Participent au CNF avec voix délibérative les délégués mandatés par les syndicats et par l'union fédérale des retraités. Pour être délégué, il faut être à jour de ses cotisations auprès de son syndicat.

La Commission Exécutive Fédérale fixe le nombre de délégués et définit les critères pour la représentation des syndicats au CNF qui se fait proportionnellement au nombre d'adhérents.

Participent au CNF avec voix consultative :

- les membres de la commission exécutive fédérale et de la commission financière et de contrôle,
- les représentants des branches et des collectifs fédéraux locaux.

**Un membre de la CEF (ou CFC) ne peut être mandaté comme délégué avec voix délibérative.**

## Article 25

Les décisions du CNF sont prises à la majorité simple à main levée et à tout autre mode pour pourvoir à toute vacance et procéder à toute modification qui s'avérerait nécessaire dans la composition de la commission exécutive fédérale et de la CFC.

Tout camarade élu par un CNF en remplacement d'une vacance, a les mêmes droits et devoirs que les autres membres de la commission pour laquelle il/elle a été élu.

Dans une mandature, un-e syndiqué-e candidat-e à une de ces deux commissions n'ayant pas recueilli la majorité absolue des suffrages lors du congrès, ne peut à nouveau candidater à la même commission.

**S'ils sont mis à l'ordre du jour du CNF, le montant de la quote-part fédérale de la cotisation et les repères revendicatifs font l'objet d'un vote par mandat.**

**Le vote par mandat pourra également s'effectuer sur toute autre question à la demande du tiers des délégués avec voix délibérative présents lors du CNF.**

La majorité des deux tiers des mandats est requise pour :

- procéder à toute reconsidération de l'orientation décidée par le congrès qui, dans ce cas, entraîne la convocation d'un congrès extraordinaire,
- décider des affiliations nationales et internationales de la fédération.

## Article 30

Les membres du bureau fédéral sont issus de la commission exécutive qui en arrête le nombre. Ils/elles sont élus par celle-ci, pour la période s'écoulant entre deux congrès.

Ils-elles peuvent être rééligibles.

Le bureau comprend obligatoirement une ou un secrétaire général-e, une ou un administrateur-trice responsable de la politique financière. Ceux-ci et celles-ci sont élus par la commission exécutive.

Le bureau répartit les responsabilités en son sein et organise son travail, celui des services techniques et administratifs et, d'une manière générale, celui de la fédération. Il soumet ses propositions d'organisation à la commission exécutive fédérale. Il assure la représentation de la fédération dans toutes les institutions et activités relevant de sa responsabilité.

Les membres du Bureau fédéral ne peuvent **postuler être** élu-e-s à un mandat **législatif politique national, même non-rétribué** sans être démissionnaire de la Direction fédérale.

## Article 38

Les branches fédérales sont organisées pour développer la réflexion, coordonner les actions revendicatives nécessaires et favoriser leur élaboration et leur impulsion dans les domaines suivants :

- l'enseignement et l'éducation,
- la formation,
- la recherche et l'enseignement supérieur,
- la culture,
- les activités socio-éducatives, culturelles, sportives et de loisirs.

Elles doivent permettre :

- la mise en commun et la réflexion collective,

- l'élaboration de propositions pour une expression fédérale, notamment en matière de revendications et d'actions,
- l'organisation de journées d'étude.

Elles sont placées sous la responsabilité de la direction fédérale. Elles sont animées **ou suivies** par un membre du bureau fédéral et par un collectif de branche composé de membres désignés par les organisations qui composent la fédération et de membres de la CEF.

Des groupes de travail sur des domaines particuliers ou transversaux peuvent être mis en place au sein de ces branches.

Les organisations composant la FERC participent à l'activité d'une ou plusieurs branches.

Le financement des branches est pris sur la part des cotisations revenant à la fédération.

## Article 39

Des pôles peuvent être mis en place dans le but de structurer une activité revendicative permanente pour une catégorie ou un groupe de catégories de personnels.

Chaque pôle participe à la préparation des décisions fédérales dans le domaine qui le concerne et fait des propositions en matière revendicative et d'action au BF et à la CEF.

Les pôles sont placés sous la responsabilité de la direction fédérale et animés **ou suivis** par un membre de la CEF.

Chaque organisation de la fédération participe à l'activité de ces pôles et désignent les membres y participant.

Le financement de leurs activités est pris sur la part de cotisation qui revient à la fédération.

## Article 58

Les présents statuts et la liste des dirigeants sont déposés par le ou la secrétaire général-e et l'administrateur-trice à la Mairie de Montreuil (93), ville du siège de la fédération, conformément aux dispositions de l'article **L2131-3** du Code du travail.



## FICHE DE MISE A DISPOSITION POUR LES CANDIDATURES

- A LA COMMISSION EXECUTIVE FEDERALE
- A LA COMMISSION FINANCIERE ET DE CONTROLE
  - Renouvellement
  - Nouvelle candidature

**Fiche de renseignement à retourner pour le 20 novembre 2016**  
(Décision de la commission exécutive du 27 mai 2016).

\_\_\_\_\_

Candidature présentée par : .....

Date d'adhésion à la CGT : .....

### Coordonnées personnelles

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone : .....

Mel : .....

### Coordonnées professionnelles

Dénomination principale du lieu de travail : .....

Adresse .....

Profession / Fonction : .....

Nature du contrat / catégorie / Actif-ve – Retraité-e, etc. ; .....

## Responsabilités syndicales

« Syndicat ou/et Unions » :

- Au niveau du lieu de travail, local, départemental : .....
- Au niveau régional : .....
- Au niveau national : .....

« Fédérales / Spécifiques » :

- FERC : .....
- UGFF : .....
- UGICT : .....
- UCR : .....

« Interprofessionnelles » :

- Union locale : .....
- Union départementale : .....
- Comité régional : .....
- CESER : .....
- Autres : .....

« Autres renseignements »

- Volume de décharge / Heures de délégation : .....
- Mandats électifs : .....

## Formations syndicales suivies

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Souhaite s'investir dans le(s) collectif(s) de travail :**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Qualité de vie syndicale                    | <input type="checkbox"/> Formation syndicale              |
| <input type="checkbox"/> Elections professionnelles/représentativité | <input type="checkbox"/> Communication                    |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur recherche            | <input type="checkbox"/> Formation professionnelle        |
| <input type="checkbox"/> Travail-santé                               | <input type="checkbox"/> DLAJ                             |
| <input type="checkbox"/> Lutttes contre les discriminations          | <input type="checkbox"/> Numérique                        |
| <input type="checkbox"/> Précarités                                  | <input type="checkbox"/> Questions éducatives             |
| <input type="checkbox"/> Sport                                       | <input type="checkbox"/> Culture                          |
| <input type="checkbox"/> Associatif/éducation populaire              | <input type="checkbox"/> International et solidarités     |
| <input type="checkbox"/> Protection sociale                          | <input type="checkbox"/> Autres (à toi de préciser) ..... |

**Peut apporter de l'aide dans différents secteurs (informatique, communication, vie syndicale, etc.) :**

.....



AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

# ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



**EXPERTISE**  
**ACCOMPAGNEMENT**

**PROXIMITÉ**

**SOLIDARITÉ**

Pour en savoir plus : Joël Bienassis  
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32  
[dac-interpro@ag2rlamondiale.fr](mailto:dac-interpro@ag2rlamondiale.fr)